

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 23627

Numéro SIREN : 552 028 425

Nom ou dénomination : SOLOCAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2020 sous le numéro de dépôt 28379

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/28379

Déposant :

Nom/dénomination : SOLOCAL GROUP

Forme juridique :

N° SIREN : 552 028 425

N° gestion : 1980 B 23627





Solocal Group

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Solocal Group

Société anonyme à Conseil d'administration

Siège social :

204, rond-point du Pont de Sèvres - 92 649 Boulogne-Billancourt cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425



Bilan

	Notes		Amortissements et provisions	2019 Net	2018 Net	Variation
ACTIF		Brut				
Immobilisations incorporelles	4.1	424	(424)	0	-	-
Immobilisations corporelles	4.1	17 232	(6 239)	10 994	12 638	(1 644)
Participations et autres titres	4.2	3 140 842	(1 947 146)	1 193 695	1 205 798	(12 103)
Créances rattachées à des participations	4.2	-	-	0	1 978	(1 978)
Autres immobilisations financières		5 971	-	5 971	4 967	1 004
Total actif immobilisé		3 164 469	(1 953 809)	1 210 660	1 225 381	(14 721)
Avances et acomptes		23		23	36	(13)
Créances clients	4.3	185		185	1 842	(1 657)
Créances fiscales et sociales		6 516		6 516	20 158	(13 642)
Créances sur filiales (intégration fiscale)	4.10	5 967		5 967	492	5 475
Comptes courants filiales	4.4	139 132	(7 911)	131 222	69 170	62 052
Créances sur cession d'immobilisations	4.2	-		0	-	-
Créances diverses		2 281		2 281	2 218	63
Valeurs mobilières de placement et actions propres	4.4	350	(47)	304	250	54
Disponibilités	4.4	29 649		29 649	36 676	(7 027)
Charges constatées d'avance		117		117	119	(2)
Total actif circulant		184 221	(7 957)	176 264	130 962	45 302
Ecart de conversion actif		-		0	-	-
TOTAL ACTIF		3 348 690	(1 961 766)	1 386 923	1 356 342	30 581
PASSIF						
Capital				61 954	58 363	3 591
Prime d'émission				742 667	728 078	14 589
Réserve légale				5 824	5 824	0
Autres réserves				38 075	38 175	(100)
Report à nouveau				15 056	29 437	(14 381)
Résultat de l'exercice				(52 353)	(14 381)	(37 972)
Provisions réglementées				1 154	1 092	62
Capitaux propres	4.5			812 377	846 588	(34 211)
Provisions pour risques et charges				1 969	6 700	(4 731)
Provision pour risques et charges	4.7			1 969	6 700	(4 731)
Dettes financières	4.8			508 965	427 843	81 122
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				51 389	1 391	49 998
Emprunts et dettes financières diverses				402 243	403 235	(992)
Comptes courants filiales				55 332	23 146	32 186
Concours bancaires courants				0	72	(72)
Dettes d'exploitation				40 083	51 628	(11 545)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				35 362	41 635	(6 273)
Dettes fiscales et sociales	4.9			4 721	9 993	(5 272)
Autres dettes				23 530	23 584	(54)
Dettes filiales (intégration fiscale)	4.10			22 093	22 171	(78)
Dettes diverses				1 437	1 412	25
Produits constatés d'avance				0	0	-
TOTAL DETTE				572 578	503 054	69 524
Ecart de conversion passif				0	0	-
TOTAL PASSIF				1 386 923	1 356 342	30 581

Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	2019	Compte de résultat 2018	Variation
Prestations de services	4.11	1 340	903	437
Produits annexes	4.11	17 079	19 409	(2 330)
Reprises de provisions et transferts de charges		-	-	-
Autres produits		706	0	706
Produits d'exploitation		19 125	20 312	(1 187)
Achats et prestations de services		2 334	3 066	(732)
Achats non stockés matières et fournitures		35	64	(29)
Services extérieurs		14 902	15 000	(98)
Autres services extérieurs		7 569	10 843	(3 274)
Impôts et taxes et versements assimilés		1 087	2 711	(1 624)
Salaires		936	977	(41)
Charges sociales		390	589	(199)
Autres charges		364	501	(137)
Dotations aux amortissements et provisions sur actif cir		1 714	1 737	(23)
Dotations aux provisions sur risques et charges		-	-	-
Charges d'exploitation		29 332	35 488	(6 157)
Résultat d'exploitation		(10 207)	(15 176)	4 970
Produits de participations - dividende		15 971	47 739	(31 767)
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		10 917	647	10 270
Autres produits financiers		-	-	-
Reprises de provisions		13 251	1 752	11 499
Différences positives de change		-	-	-
Produits financiers		40 139	50 137	(9 998)
Intérêts et charges assimilées		45 164	36 569	8 595
Autres charges financières		222	503	(281)
Dotations aux provisions		32 541	8 109	24 431
Différences négatives de change		-	3	(3)
Charges financières		77 927	45 185	32 742
Résultat financier	4.13	(37 788)	4 952	(42 740)
Résultat courant		(47 995)	(10 224)	(37 771)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	0	(0)
Reprise de provisions et transferts de charges		6 842	314	6 527
Produits exceptionnels		6 842	314	6 527
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 465	2 086	5 380
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		13 251	1 267	11 984
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 030	6 784	(4 754)
Charges exceptionnelles		22 746	10 137	12 609
Résultat exceptionnel	4.14	(15 904)	(9 822)	(6 082)
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices (+ produit/- charge)	4.10	11 547	5 665	5 882
Résultat net		(52 353)	(14 381)	(37 972)



[Signature]

ANNEXE

1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	4
2 • FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE	4
3 • CONTINUITE D'EXPLOITATION	4
4 • PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	4
5 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	5
5.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles	5
5.2 – Participations et créances rattachées à des participations.....	5
5.3 – Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses	7
5.4 – Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières .	7
5.5 – Capital social et variation des capitaux propres	10
5.6 – Stock-options et actions gratuites	11
5.7 – Provisions pour risques et charges	12
5.8 – État des échéances des dettes	12
5.9 – Produits à recevoir et charges à payer	13
5.10 – Impôt sur les sociétés.....	13
5.11 – Ventilation du chiffre d'affaires	14
5.12 – Les charges d'exploitation	15
5.13 – Résultat financier.....	15
5.14 – Résultat exceptionnel	15
6 • AUTRES	16
6.1 – Engagements hors bilan	16
6.2 – Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	17
6.3 – Effectif.....	17
6.4 – Evénements postérieurs à la clôture	18



1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La Société Solocal Group a une activité de holding. Elle détient à ce titre des filiales dont la mission est d'offrir à ses clients, des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité en créant et en mettant à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2 • FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Emprunts financiers

Le Groupe Solocal a contracté en février 2019, une facilité de crédit renouvelable de 15 millions d'euros, d'échéance mars 2022. Conformément à ce qui avait été annoncé, le Groupe a poursuivi ses recherches de moyens de financements et a augmenté de 25 millions d'euros cette ligne de crédit renouvelable pour la porter à 40 millions d'euros en juin 2019. Une augmentation de la ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros a été contractée en novembre 2019 portant ainsi à 50 millions d'euros les lignes de crédits.

Augmentation de capital

Le 27 novembre 2019, le conseil d'administration a décidé d'autoriser la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres. Cette ligne en fonds propres a été utilisée à hauteur de 34 415 190 actions au 31 décembre 2019 soit 3,4m€ en capital social et 13,6m€ en prime d'émission.

3 • CONTINUITE D'EXPLOITATION

La société n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

La société et ses filiales sont structurellement fortement génératrices de trésorerie. Néanmoins les décaissements non récurrents relatifs principalement au PSE 2018 viennent réduire ses marges de manœuvre.

En 2019, la société et ses filiales ont décaissé 155 millions d'euros de charges non récurrentes. En complément de la trésorerie générée par l'activité, et dans le prolongement de ce qui avait été annoncé, la société a diversifié ses moyens de financement : 50 millions d'euros de RCF et 8 millions d'euros de ligne de besoin en fonds de roulement. Par ailleurs, une equity line a été émise fin novembre 2019 et a permis de lever 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2019. A cette date, il restait encore 24 millions d'options à exercer.

Les coûts non récurrents à décaisser par la société et ses filiales en 2020 s'élèvent à 60 millions d'euros et continueront de peser sur ses flux de trésorerie. Néanmoins, sur la base des prévisions réalisées par la société pour 2020, la trésorerie disponible au 1er janvier 2020 et les flux d'exploitation au niveau de la société et de ses filiales (en ce compris les frais financiers) lui permettront d'absorber ces décaissements. Par ailleurs, la société et ses filiales continueront de diversifier encore leurs moyens de financement afin de gagner des marges de manœuvre supplémentaires (financement d'actifs, financement de sites,...).

Aussi, la société dispose de la capacité de financer son activité au cours des douze prochains mois.

4 • PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Solocal Group ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 février 2020.

Les comptes annuels de Solocal Group ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et en conformité avec le règlement de l'ANC 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, étant précisé que la présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding de la Société.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

5 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur 3 ans prorata temporis.

Les immobilisations corporelles comprennent des matériels et mobilier de bureau amortissables sur 10 ans, du matériel informatique sur 3 ans, ainsi que des immobilisations en cours.

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles s'analyse de la façon suivante :

Brut	31 décembre 2018	Acquisition	Diminution	31 décembre 2019
Logiciels	424	-	-	424
Agencements	12 908	79	-	12 987
Matériel informatique	158	-	-	158
Mobilier	4 087	-	-	4 087
Immos en cours	9	-	9	-
Total Brut	17 586	79	9	17 656

Amortissements	31 décembre 2018	Dotations	Reprises	31 décembre 2019
Logiciels	424	-	-	424
Agencements	3 327	1 287	-	4 614
Matériel Informatique	126	21	-	147
Mobilier	1 071	407	-	1 478
Total amortissements	4 948	1 714	-	6 663

5.2 – Participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par Solocal Group qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction de Solocal Group sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Lorsque la valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette, ces derniers sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié qui est en général de 3 ans,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité,
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

Exercice clos le 31 décembre					
(en K€)	2019			2018	
	% intérêt	Valeur Brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Participations					
Solocal SA	100%	2 918 338	(1 783 020)	1 135 318	1 135 318
QDQ Media	100%	91 719	(91 719)	-	-
Mappy	100%	51 282	(38 164)	13 118	19 234
Solocal Marketing Services	100%	7 275	-	7 275	7 275
Euro Directory	100%	-	-	-	0
Yelster digital	100%	14 997	(14 100)	897	897
Solocal Outre-mer	100%	76	-	76	76
Cristallerie 5	100%	6	-	6	6
Fine Média	100%	12 240	(7 954)	4 286	4 286
ClicRDV	100%	6 485	-	6 485	6 485
Digital To Store	100%	188	(188)	-	188
Effilab	100%	20 532	-	20 532	20 532
Leadformance	100%	17 301	(12 001)	5 300	11 098
Orbit Interactive	100%	76	-	76	76
Cityone	100%	-	-	-	-
GIE Solocal	15,75%	2	-	2	2
Alliance Gravity	11%	250	-	250	250
TOTAL		3 140 767	(1 947 146)	1 193 620	1 205 723
Autres titres immobilisés					
Idenum	5%	75	-	75	75
TOTAL		75	-	75	75
Total participations et autres titres		3 140 842	(1 947 146)	1 193 695	2 301 162
Créances rattachées à des participations					
QDQ Media (prêt participatif)		-	-	-	1 800
QDQ intérêts courus non échus		-	-	-	178
TOTAL		-	-	-	1 978

Les mouvements de l'exercice sont principalement les suivants :

En 2019, les dépréciations de titres suivantes ont été comptabilisées :

- Les titres Mappy ont été dépréciés à hauteur de 20,1m€ par suite d'une augmentation de capital effectuée en juin 2019 de 14m€. La valeur nette comptable des titres s'élève à 13,1m€ ;
- Les titres de Leadformance ont été dépréciés à hauteur de 5,8m€ portant la valeur nette comptable des titres à 5,3m€ ;
- Les titres de Digital To Store ont été dépréciés à hauteur de 188k€ rendant la valeur nette comptable des titres nulle.

Cette dépréciation est issue du processus habituel des tests d'évaluation des actifs opérés chaque année et n'a pas de conséquence sur la trésorerie de l'entreprise. Elle est basée sur les capitaux propres des filiales et la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette.

Les titres d'Eurodirectory qui s'élevaient à 13,2m€ et qui étaient entièrement dépréciés au 31 décembre 2018, ont été repris en intégralité à la suite de la liquidation de la société en novembre 2019.

Le prêt participatif de 12,3m€ avec la filiale QDQ, qui était déprécié à hauteur de 10,5m€, a été abandonné sur l'exercice 2019.

5.3 – Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Créances clients brutes	185	1 842
Dépréciation	-	-
Créances clients nettes	185	1 842

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par Solocal Group à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

5.4 – Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières

Les disponibilités, au 31 décembre 2019, sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

Les actions propres font l'objet d'une provision sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

	Exercice clos le 31 décembre	
(en K€)	2019	2018
Comptes courants actifs nets	131 222	69 170
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	-
Actions propres	350	250
Actions propres - provision	(47)	-
Disponibilités	29 649	36 676
Disponibilités, VMP et comptes courants	161 174	106 097
Ligne de crédit revolving tirée (RCF)	50 000	-
Sous total emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	50 000	-
Emprunt convertible MCB	2 318	3 310
Emprunt obligataire non convertible	397 835	397 835
Intérêts courus non échus sur emp. obligataire non convertible	1 389	1 391
Dettes relatives à des créances futures cédées CICE	2 086	2 086
ICNE CICE	4	4
Sous total emprunts et dettes financières	403 632	404 626
Comptes courants passifs	55 332	23 146
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	-
Autres dettes financières - découverts bancaires	-	72
Endettement financier brut	508 965	427 843
<i>Part à moins d'un an</i>	58 812	26 698
<i>Part à plus d'un an</i>	450 153	401 145
Trésorerie (endettement) net	(347 791)	(321 747)
Dettes financières	508 965	427 843
<i>Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit</i>	51 389	1 391
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	402 243	403 235
<i>Comptes courants filiales</i>	55 332	23 146
<i>Concours bancaires courants</i>	-	72
Comptes courants filiales	(131 222)	(69 170)
Valeurs mobilières de placement et actions propres	(304)	(250)
Disponibilités	(29 649)	(36 676)
Trésorerie Nette au Bilan	(347 791)	(321 747)

Emprunt obligataire non convertible

Suite à la réalisation en 2017 de la restructuration financière, la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 403,6 millions d'euros, se composant principalement d'obligations non convertibles d'un montant de 397,8 millions d'euros, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes :

Intérêts :

- Calcul des intérêts : marge plus taux EURIBOR (EURIBOR étant défini pour inclure un taux minimum de 1 %) 3 mois, payables trimestriellement à terme échu ;
- Intérêt de retard : 1 % de majoration du taux d'intérêt applicable.

La marge est définie comme le pourcentage par année en fonction du niveau du ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée / EBITDA consolidé) (Consolidated Net Leverage

Ratio) à la fin de la période de référence semestrielle (Accounting Period) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (étant précisé que la marge initiale sera calculée sur une base pro forma des opérations de restructuration) :

Ratio de levier financier net consolidé	Marge
Supérieur à 2,0 : 1	9,0%
Inférieur ou égal à 2,0 : 1 mais supérieur à 1,5 : 1	7,0%
Inférieur ou égal à 1,5 : 1 mais supérieur à 1,0 : 1	6,0%
Inférieur ou égal à 1,0 : 1 mais supérieur à 0,5 : 1	5,0%
Inférieur ou égal à 0,5 : 1	3,0%

Date de maturité : 15 mars 2022.

Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

Remboursement anticipé ou rachat :

Solocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré des intérêts courus et impayés; par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

Engagements financiers :

- le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage / Consolidated EBITDA) doit être inférieur à 3,5:1. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2019 ;
- le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense), doit être supérieur à 3,0:1. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2019 ;
- et à compter de l'année 2017 et pour toute année suivante si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated NetLeverage.Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1 alors les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries).

Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- supporter un endettement financier supplémentaire ;
- consentir des sûretés ;
- procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ;
- par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0:1.

Les restrictions contenues dans les modalités des Obligations et décrites ci-dessus pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux.

De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions, pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les porteurs des Obligations pourraient exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles.

Cela pourrait activer les clauses de défaut croisé d'autres prêts du Groupe. Ce type d'événements pourrait avoir un effet significatif défavorable pour le Groupe, jusqu'à entraîner la faillite ou la liquidation du Groupe.

Solocal Group a préfinancé en 2018 le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 2,1 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'Etat a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

Emprunt convertible MCB

Des obligations ont été converties en actions pour un montant de 1,0 millions d'euros en 2019, soit un montant résiduel de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2019

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles. Elles portent intérêt à EONIA majoré ou minoré d'une marge, en fonction de la position prêteuse ou emprunteuse du compte.

La totalité des créances nettes liées aux comptes courants (131,2 millions d'euros) est à moins d'un an.

5.5 – Capital social et variation des capitaux propres

Capital social

Le capital social de Solocal Group est composé de 619 541 466 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 61 954 147 euros.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Capital en €
31 décembre 2019	Capital social en fin de l'exercice	619 541 466	0,10	61 954 147
31 décembre 2018	Capital social en fin de l'exercice	583 630 365	0,10	58 363 037

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de Solocal Group au cours de l'exercice 2019 s'analyse comme suit :

(en K€)	Nombre actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2018	583 630 365	58 363	728 078	5 824	38 175	29 437	(14 381)	1 092	846 588
Réduction de capital	-	-	-	-	(100)	-	-	-	(100)
Augmentation de capital	1 000 000	100	-	-	-	-	-	-	100
Conversion MCB	495 911	50	942	-	-	-	-	-	992
Ligne de financement en fonds propres	34 415 190	3 442	13 646	-	-	-	-	-	17 088
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	(14 381)	14 381	-	-
Résultat 2019	-	-	-	-	-	-	(52 353)	-	(52 353)
Dotation provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	61	61
Au 31 Décembre 2019	619 541 466	61 954	742 667	5 824	38 075	15 056	(52 353)	1 154	812 377

Au cours de l'exercice le capital social de Solocal Group est passé en 2018 d'un montant de 58,3 millions (pour un nombre d'actions de 583 630 365) à 61,9 millions (pour un nombre d'actions de 619 541 466).

Cette augmentation de capital s'explique principalement par la ligne de financement en fonds propres mise en place fin 2019 (3,4m€ à fin 2019) – cf. faits marquants de l'exercice.

5.6 – Stock-options et actions gratuites

Stock-options

Aucun plan de stock-options n'a été consenti par Solocal Group ou l'une de ses filiales sur les deux dernières années.

Actions gratuites

Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires des plans de 2014 et 2015 de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Sur 2019, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 11 avril 2019, ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites à l'ensemble des salariés des entités françaises du groupe Solocal au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 400 000 actions. Dans le cadre de ce plan pour tous, l'attribution des actions gratuite est soumise à une condition de présence d'un an. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

De plus, lors de l'assemblée générale mixte du 11 avril 2019, les actionnaires de la société Solocal Group ont également autorisé le Conseil d'administration à attribution des actions de performance à certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum 5 500 000 action de la Société, dont au maximum 1 500 000 actions au bénéfice du Directeur Général.

Ce plan a donné lieu à l'attribution de 5 345 000 actions de performance à 96 bénéficiaires, dont 1 500 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et à une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat du Free Cash Flow et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

Sur 2018, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2018, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 9 200 000 actions de la Société, dont au maximum 2 300 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 24 avril 2018 à l'attribution de 9 050 000 actions de performance à 73 bénéficiaires, dont 2 300 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat EBITDA moins CAPEX et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

Par ailleurs, les actionnaires de la Société ont également autorisé, lors de l'Assemblée générale du 9 mars 2018, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la Société à Eric Boustouller, en sa qualité de Directeur général. L'acceptation par Eric Boustouller du mandat de Directeur général l'ayant conduit à renoncer à des droits significatifs de rémunération à long terme au titre de ses anciennes fonctions, il avait été convenu avec lui lors de son acceptation des fonctions de Directeur général qu'il bénéficierait, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, d'une indemnité de prise de fonctions sous la forme d'une attribution gratuite d'un million d'actions de la Société.

En application de cette autorisation, le Conseil d'administration du 9 mars 2018 a décidé d'attribuer gratuitement un million d'actions de la société à Eric Boustouller.

L'acquisition des actions est intervenue à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois et été réalisée sur 2019. Eric Boustouller devra conserver au moins les deux tiers des actions ainsi acquises en 2019, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général de la Société.

5.7 – Provisions pour risques et charges

En 2019, aucune provision relative aux indemnités de fin de carrière et de médaille du travail n'a été constatée dans les comptes puisque la société ne comporte en effectif que le mandataire social.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par Solocal Group.

Une provision de 6,7 millions d'euros avait été constituée au 31 décembre 2018, au titre du coût des loyers des locaux inoccupés de Citylights et des frais de remise en état à la suite de la mise en place du Plan de Sauvegarde de l'Emploi par Solocal Group. Cette provision a été reprise sur l'exercice 2019. En effet, une transaction a été signée fin 2019 avec le bailleur afin de libérer une partie de ces locaux à un repreneur. Une provision de 2,0m€ été comptabilisée au 31 décembre 2019 au titre des loyers des surfaces restantes.

5.8 - État des échéances des dettes

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	51 389	1 389	50 000
Dettes relatives à des créances futures cédées CICE	2 090	2 090	-
ICNE CICE	-	-	-
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	-	-	-
MCB Emprunt obligataire convertible	2 318	-	2 318
Emprunt obligataire non convertible	397 835	-	397 835
Sous total emprunts et dettes financières	453 632	3 479	450 153
Comptes courants	55 332	55 332	-
Concours bancaires courants	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 362	14 934	20 428
Dettes fiscales et sociales	4 721	4 721	-
Dettes filiales (intégration fiscale)	22 093	22 093	-
Dettes diverses	1 437	1 437	-
Total	572 578	101 997	470 581

12

Les dettes fournisseurs à plus d'un an sont constituées essentiellement des impacts du lissage des franchises de loyers obtenus pour les locaux de Citylights à Boulogne-Billancourt

Le paiement des loyers a commencé à compter de septembre 2018 en vertu de la franchise de loyer négociée.

5.9 – Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir	Exercice clos le 31 décembre	
(en k€)	2019	2018
Créances clients - Factures à établir	160	368
Créances fiscales et sociales - Impôt sur les sociétés	1 053	6 812
Créances fiscales et sociales - TVA	5 281	7 479
Créances diverses - Produits financiers à recevoir	85	85
TOTAL	6 579	14 744

Charges à payer	Exercice clos le 31 décembre	
(en k€)	2019	2018
Dettes financières - Intérêts courus non échus	1 389	1 391
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 004	37 654
Dettes fiscales et sociales - TVA, impôts, salaires et charges sociales	1 251	5 896
Dettes fiscales et sociales - Impôt sur les sociétés	-	-
Dettes diverses	1 238	1 238
TOTAL	38 883	46 178

Au 31 décembre 2019, la variation des produits à recevoir correspond à la reconnaissance d'une créance d'IS de 6,8 m€ reconnu au titre du gain lié à l'intégration fiscale comptabilisé en 2018.

5.10 – Impôt sur les sociétés

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts. Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95% au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Comptablement, Solocal Group constate :

- en « Comptes courants d'intégration fiscal actifs » par contrepartie du compte d'impôt sur les bénéfices, le montant d'impôt dû par les sociétés bénéficiaires membres de l'intégration fiscale ;
- en « Comptes courants d'intégration fiscal passifs » par contrepartie du compte d'impôt sur les bénéfices, le montant de l'impôt dû par l'intégration fiscale

Le groupe fiscal, en plus de Solocal Group qui est la société de tête, intègre 9 sociétés au 31 décembre 2019. Les filiales intégrées fiscalement sont Solocal SA, SoMS, Mappy, Solocal Outremer, ClicRDV, Fine Media, Leadformance, Cristallerie 5 et Effilab.

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre Solocal Group et ses filiales, membres du groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par Solocal Group, société de tête, comme produit de l'exercice.

La créance nette d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019, après imputation des crédits d'impôt, s'élève à 1 millions d'euros.

Positions au bilan

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	5 967	492
Etat - Créance d'impôt sur les sociétés	1 053	6 812
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(22 093)	(22 171)
Etat - Impôt sur les sociétés dû	-	-
Position bilancielle nette - actif / (passif)	(15 073)	(14 867)
IS groupe dû après crédit impôt	1 053	6 812
Dette (créance) nette IS groupe	1 053	6 812

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une dette nette de 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2019 due par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente et différée

(en K€)	Brut
Allègement de la dette future d'impôt	
Provision pour indemnité de fin de carrière	0
Plus Value latente sur OPCVM	0
Amortissements dérogatoires	1 154
Déficits reportables	132 851
Total	134 005

Les charges constatées en 2019 et au cours des années précédentes occasionnant des économies d'impôts futures s'élèvent à 134 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés voté à ce jour pour les périodes respectives, un allègement de la dette future d'impôt d'environ 45,5 millions d'euros.

Solocal Group a préfinancé en 2018 le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 2,1 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'Etat a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

5.11 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 18,4 millions d'euros en 2019 contre 20,3 millions d'euros en 2018, il se décompose ainsi :

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Assistance aux filiales	1 340	903
Refacturation de frais de personnel	-	-
Refacturation des prestations immobilières	17 079	19 409
Autres	-	-
Chiffre d'affaires	18 419	20 312

Le chiffre d'affaires inclut essentiellement les prestations immobilières facturées aux filiales.

5.12 – Les charges d’exploitation

Les charges d’exploitation s’élèvent 29,3 millions en 2019 contre 35,5 millions d’euros en 2018, soit une diminution de 6,1 millions d’euros. Elles se composent principalement comme suit :

Les charges de personnel s’élèvent à 1,3 millions d’euros en 2019 contre 1,6 millions d’euros en 2018, pour un effectif moyen d’une personne en 2019 et en 2018.

Les autres charges d’exploitation passent de 34,0 millions d’euros en 2018 à 28,0 millions d’euros en 2019. Cette baisse de 6,0 millions d’euros s’explique principalement par la diminution des frais liés aux services extérieurs suite à une meilleure maîtrise des coûts sur la période.

Le résultat d’exploitation de la société Solocal Group est déficitaire à 10,2 millions d’euros en 2019 et présentait également un déficit de 15,2 millions d’euros en 2018.

5.13 - Résultat financier

(en K€)	2019	2018
Dividendes	15 971	47 739
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	-	-
Autres produits financiers	10 917	647
Reprises de provisions	13 251	1 752
Gain de change	-	-
Produits financiers	40 139	50 137
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	32 699	32 560
Charges financières relatives aux instruments dérivés	-	-
Autres charges financières	222	503
Charge de désactualisation des engagements de retraite	-	-
Dotations aux provisions financières	32 541	8 109
Valeur brute des créances cédées	12 465	4 009
Pertes de change	-	3
Charges financières	77 926	45 185
Résultat financier	(37 787)	4 952

Le résultat financier 2019 comprend des dividendes reçus de ses filiales pour 15,9 millions d’euros dont notamment ClicRDV pour 7,8 millions d’euros et SoMS pour 8,1 millions d’euros, des reprises de provision pour dépréciation de créances dont 13,2m€ de dépréciation pour titres d’Eurodirectory (société liquidée en novembre 2019) et 10,5m€ de dépréciation du prêt de QDQ.

Il comprend également des charges financières relatives à des intérêts sur emprunts pour 32,7 millions d’euros contre 32,5 millions d’euros en 2018. Il comprend également une dépréciation des titres des sociétés Mappy, Leadformance et Digital to Store pour 26,1 millions d’euros, de la dépréciation de comptes courants pour 6,4 millions euros ainsi que l’abandon de prêt de QDQ pour 12,3 millions d’euros.

5.14 - Résultat exceptionnel

Exercice clos le 31 décembre		
(en K€)	2019	2018
Produit de cession	-	0
Reprise de provision et dépréciations	6 700	-
Autres produits	142	314
Transfert de charges	-	-
Produits exceptionnels	6 842	314
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	13 251	1 267
Amortissements dérogatoires	61	84
Dotations aux provisions exceptionnelles	1 969	6 700
Autres charges	7 465	2 086
Charges exceptionnelles	22 746	10 137
Résultat exceptionnel	(15 904)	(9 822)

La perte exceptionnelle s'élève à 15,9 millions d'euros en 2019 contre une perte de 9,8 millions d'euros en 2018.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 6,8 millions d'euros et sont principalement composés de la reprise de la provision afférente aux couts des locaux non occupés pour 6,7m€.

Les charges exceptionnelles s'élèvent en 2019 à 22,7 millions d'euros. Elles sont principalement composées de la valeur nette comptable des titres d'Eurodirectory (liquidée en novembre 2019) pour 13,2m€, des impacts liés au plan de restructuration mis en place en 2018 qui s'est traduit pour la société par le classement d'une partie des charges immobilières en résultat exceptionnel pour 7,5 millions d'euros et par la constitution d'une provision de 2,0 millions d'euros relatif à la meilleure estimation des coûts de sortie du contrat onéreux de Citylights.

6 • AUTRES

6.1 - Engagements hors bilan

Nantissement sur titres

L'emprunt obligataire est directement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par Solocal Group.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat obligataire, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Contrats de location

Solocal Group a souscrit des contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé Citylights, situé à Boulogne-Billancourt.

Les baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés pour une durée ferme de 10 ans, Solocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des baux. La prise d'effet des baux a eu lieu le 9 mai 2016, pour une date d'expiration fixée au 8 mai 2026.

Le 31 décembre 2019, Solocal Group a signé une transaction avec le bailleur de Citylights afin de résilier le bail des locaux inoccupés. Par suite de cela, les locaux pris à bail par Solocal Group, pour les entités du groupe, représentent une surface de 30.489 m², pour un engagement total au titre de ces contrats de 88,8 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers) au 31 décembre 2019. La quasi-totalité de cette surface est refacturée dans le cadre de prestations de services immobiliers aux filiales du groupe.

Des dépôts de garanties pour un montant de 4,1 millions d'euros ont été versés consécutivement à l'emménagement dans les locaux de Boulogne-Billancourt.

6.2 - Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux

Les jetons de présence versés s'élèvent à 0,4 millions d'euros au titre de 2019 et 0,5m€ en 2018. Les rémunérations brutes versées au mandataire social s'élèvent à 1,3 million d'euros en 2019 et à 0,8 millions d'euros en 2018.

6.3 – Effectif

Equivalent temps plein moyen	2019	2018
Cadres	1,0	1,0
Employés	-	-
Total	1,0	1,0

6.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant



Copie Certifiée
conforme à l'original
Ana

SoLocal Group
Société Anonyme au capital de 62.704.146,60 euros
Siège social : 204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
552 028 425 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 JUILLET 2020

***** DEBUT DE L'EXTRAIT *****

A titre ordinaire

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
1^{ère} résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels de la société Solocal Group (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice, tel qu'il ressort desdits comptes.

L'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées par les dispositions du 4 de l'article 39 du Code général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui ont représenté un montant de 15 251 euros.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 263 035 281 voix pour (soit 94,43%), les voix contre s'élevant à 15 501 172 voix (5,57%) et 4 569 557 abstentions.

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
2^e résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 263 034 205 voix pour (soit 94,48%), les voix contre s'élevant à 15 353 143 voix (5,52%) et 4 718 662 abstentions.

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tel que ressortant des comptes sociaux
3^e résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,

— constate que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 52 352 520,02 euros ;

— décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 au poste « report à nouveau », dont le montant après affectation sera débiteur de 37 296 969,08 euros.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 270 415 033 voix pour (soit 97,06%), les voix contre s'élevant à 8 187 878 voix (2,94%) et 4 503 099 abstentions.

Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
7^e résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 267 911 665 voix pour (soit 96,38%), les voix contre s'élevant à 10 050 955 voix (3,62%) et 5 143 390 abstentions.

Pouvoirs pour formalités
29^e résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts de publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 271 341 473 voix pour (soit 96,72%), les voix contre s'élevant à 9 214 649 voix (3,28%) et 2 549 888 abstentions.

***** FIN DE L'EXTRAIT *****

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle de Solocal Group

Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

I. Événements marquants de l'exercice

Emprunts financiers

Le groupe Solocal a contracté en février 2019, une facilité de crédit renouvelable de 15 millions d'euros, d'échéance mars 2022. Conformément à ce qui avait été annoncé, le Groupe a poursuivi ses recherches de moyens de financements et a augmenté de 25 millions d'euros cette ligne de crédit renouvelable pour la porter à 40 millions d'euros en juin 2019. Une augmentation de la ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros a été contractée en novembre 2019 portant ainsi à 50 millions d'euros les lignes de crédits.

Augmentation de capital

Le 27 novembre 2018, le conseil d'administration a décidé d'autoriser la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres. Cette ligne en fonds propres a été utilisée à hauteur de 34 415 190 actions au 31 décembre 2019 soit 3,4 millions d'euros en capital social.

Titres de participations

En 2019, les dépréciations de titres suivantes ont été comptabilisées :

- les titres Mappy ont été dépréciés à hauteur de 20,1 millions d'euros par suite d'une augmentation de capital effectuée en juin 2019 de 14 millions d'euros. La valeur nette comptable des titres s'élève à 13,1 millions d'euros ;
- les titres de Leadformance ont été dépréciés à hauteur de 5,8 millions d'euros portant la valeur nette comptable des titres à 5,3 millions d'euros ;
- les titres de Digital To Store ont été dépréciés à hauteur de 188 milliers d'euros rendant la valeur nette comptable des titres nulle.

Cette dépréciation est issue du processus habituel des tests d'évaluation des actifs opérés chaque année et n'a pas de conséquence sur la trésorerie de l'entreprise. Elle est basée sur les capitaux propres des filiales et la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette.

Les titres d'Eurodirectory qui s'élevaient à 13,2 millions d'euros et qui étaient entièrement dépréciés au 31 décembre 2018, ont été repris en intégralité à la suite de la liquidation de la société en novembre 2019.

Le prêt participatif de 12,3 millions d'euros avec la filiale QdQ, qui était déprécié à hauteur de 10,5 millions d'euros, a été abandonné sur l'exercice 2019.

La valeur nette comptable de ces titres de participation s'élève à 1 193 millions d'euros au 31 décembre 2019, le test d'évaluation effectué ayant confirmé cette valeur.

II. Activité de la société Solocal Group/résultats/présentation des comptes sociaux

Solocal Group a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont la mission est de « révéler les savoir-faire locaux partout et stimuler l'activité locale ». Le Groupe offre à ses clients des services et solutions digitales pour

accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et crée et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2019 de la société Solocal Group s'est élevé à 19,1 millions d'euros contre 20,3 millions d'euros en 2018. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation aux filiales des prestations immobilières.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 1,3 million d'euros en 2019 contre 1,6 million d'euros en 2018, pour un effectif moyen d'une personne en 2019 et en 2018.

Les autres charges d'exploitation passent de 33,9 millions d'euros en 2018 à 28 millions d'euros en 2019. Cette baisse de 5,9 millions d'euros s'explique principalement par la diminution des frais liés aux services extérieurs suite à une meilleure maîtrise des coûts sur la période. Le résultat d'exploitation de la société Solocal Group est déficitaire à 10,2 millions d'euros en 2019 et présentait également un déficit de 15,2 millions d'euros en 2018.

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 40,1 millions d'euros en 2019 contre 50,1 millions d'euros en 2018.

En 2019, les produits financiers sont principalement composés :

- de dividendes reçus de la part des sociétés Solocal Marketing Services SA, ClicRDV SAS, pour 16 millions d'euros, dont notamment Solocal Marketing Services pour 8,1 millions d'euros ;
- des reprises de provision pour 13,3 millions d'euros liées à la fermeture d'Eurodirectory et pour 10,5 millions d'euros relatives à l'abandon de créance à QDQ.

Les charges financières s'élèvent à 77,9 millions d'euros en 2019 contre 45,2 millions d'euros en 2018. Elles sont principalement constituées de :

- la charge d'intérêts constatée sur les emprunts bancaires et sur les emprunts et comptes courants créditeurs des filiales pour 32,7 millions d'euros en 2019 contre 32,5 millions d'euros en 2018 ;
- la dépréciation des titres pour 26,1 millions d'euros concernant notamment Mappy pour 20,1 millions d'euros et Leadformance pour 5,8 millions d'euros ;
- l'abandon de créance à QDQ pour 12,3 millions d'euros.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est resté à 8 % sur 2019.

Le résultat financier est négatif de 37,8 millions d'euros en 2019 contre un résultat positif de 4,9 millions d'euros en 2018.

Résultat exceptionnel

La perte exceptionnelle s'élève à 15,9 millions d'euros en 2019 contre une perte de 9,8 millions d'euros en 2018.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 8,8 millions d'euros et sont essentiellement composés de la reprise des provisions relatives aux charges immobilières de Citylight 3.

Les charges exceptionnelles s'élèvent en 2019 à 22,7 millions d'euros. Elles sont principalement composées des titres de l'entité Eurodirectory suite à sa liquidation pour 13,3 millions d'euros, des charges immobilières de Citylight 3 s'élevant à 7,5 millions d'euros dont une dotation complémentaire de 2 millions d'euros relative aux coûts futurs de Citylights 3 suite à l'indemnité transactionnelle signée avec le bailleur en décembre 2018. En effet, dans le cadre de la transformation du groupe, ces locaux étant inoccupés, Solocal a signé avec le bailleur une indemnité transactionnelle afin que ces locaux soient repris. Solocal restituera les locaux de Citylights 3 en mars 2020 et à cet effet versera une indemnité transactionnelle de sortie.

Impôt sur les sociétés

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group s'est placée pour une période de cinq ans renouvelables sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2019 sont Solocal SA, Solocal Marketing Services, Mappy, Solocal Outre-mer, ClicRDV, Fine Media, Cristallerie 5, Leadformance et Effilab.

Solocal Group a ainsi constaté un produit d'impôt de 11,5 millions d'euros en 2019 principalement au titre du gain d'intégration fiscale. En 2018, ce produit d'impôt s'élevait à 5,7 millions d'euros.

Résultat net

Le résultat net de Solocal Group est un déficit de 52,4 millions en 2019 comparé à une perte de 14,4 millions en 2018.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.



III. Capital social – Répartition

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de Solocal Group au 31 décembre 2019 :

	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote exerçables	En % des droits de vote
J O Hambro Capital Management, LTD	53 841 580	8,88 %	51 745 304	8,14 %
DNCA Finance S.A.	53 481 000	8,83 %	53 481 000	8,42 %
Family Office Amar	40 000 264	6,49 %	40 000 264	6,29 %
River and Mercantile AM & Alliance Trust	37 295 842	6,02 %	37 295 842	5,87 %
Public	433 797 897	70,00 %	452 299 201	71,17 %
Salariés de Solocal Group ⁽¹⁾	647 877	0,10 %	854 933	0,10 %
Capital auto-détenu ⁽²⁾	537 596	0,09 %	-	-
TOTAL	619 541 466	100,00 %	635 476 344	100,00 %

Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de Solocal Group.

(2) 567 596 actions d'auto-contrôle sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

Aucune filiale de Solocal Group ne détient de participations dans Solocal Group.

IV. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise est joint en Annexe au présent rapport.

V. Rémunération et avantages de toute nature alloués à des mandataires sociaux de Solocal Group par Solocal Group

Pour les mandataires sociaux dirigeants

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre Danon, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre de ses mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration (anc. jetons de présence)	150 000	150 000	150 000	150 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	-	-	-	-
TOTAL	150 000	150 000	150 000	150 000
Éric Boustoulier, Directeur général				
Rémunération fixe	520 008	520 008	520 008	520 008
Rémunération variable annuelle	570 059	353 800	353 800	716 214
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre de son mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	22 951	22 951	21 849	21 849
TOTAL	1 113 018	896 559	895 457	658 071

TOTAL	1 263 018	1 046 559	1 045 457	808 071
(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.				

L'information relative aux modalités d'application de la part variable du Directeur général est décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Pour les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les rémunérations dues au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence) et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants*

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2019*	Montants dus en 2018*
David Amar		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	45 000	37 500
Autres rémunérations	-	-
Philippe de Verdalle		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	42 500	37 500
Autres rémunérations	-	-
Jacques Henri David		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	45 500	37 500
Autres rémunérations	-	-
Delphine Orson		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	40 000	37 500
Autres rémunérations	-	-
Sandrine Dufour ⁽¹⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	-	0
Autres rémunérations	-	-
Anne-France Laclède ⁽²⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	20 750	-
Autres rémunérations	-	-
Amaud Marlon ⁽³⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	-	37 500
Autres rémunérations	-	-
Alexandre Loussert ⁽⁴⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	-	37 500
Autres rémunérations	-	-
Joëlle Obadia		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	0	0
Autres rémunérations	100 501	108 868
Marie Christine Levet		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	40 000	37 500
Autres rémunérations	-	-
Lucile Ribot ⁽⁵⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	-	37 500
Autres rémunérations	-	-
Sophie Sursock		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur (anc. jetons de présence)	44 000	37 500
Autres rémunérations	-	-

* Les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français.

(1) Sandrine Dufour a démissionné lors du Conseil d'administration du 9 mars 2018.

(2) Anne-France Laclède a été cooptée lors du Conseil d'administration du 19 juin 2019.

(3) Amaud Marlon a démissionné lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2018.

(4) Alexandre Loussert a démissionné lors du Conseil d'administration du 28 février 2019.

(5) Lucile Ribot a démissionné de son mandat le 12 avril 2019 (elle avait été nommée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 9 mars 2018).

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 a fixé à 490 000 euros le montant des rémunérations dues au titre du mandat d'Administrateur alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Les règles de répartition de cette enveloppe entre les Administrateurs sont décidées, révisées et mises en œuvre par décision du Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des rémunérations et des nominations.



Conformément aux règles adoptées par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, les règles de répartition de l'enveloppe de 490 000 euros sont les suivantes :

- 150 000 euros pour le Président ;
- répartition égalitaire pour les Administrateurs, soit 37 700 euros par Administrateur compte tenu du principe de participation à la totalité des séances du Conseil d'administration et des Comités dont ils sont membres ;
- 8 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Comité d'audit ;
- 4 000 euros de fixe forfaitaire pour les membres du Comité d'audit ;
- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour les Présidents du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité stratégique et de M&A ;
- 2 500 euros de fixe forfaitaire pour les membres du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité stratégique et de M&A.

En y apportant 3 exceptions :

- attribution au prorata tempore pour les Administrateurs ayant démissionné en cours d'exercice ;
- réduction du montant versé pour les Administrateurs ayant été absents dans une proportion importante compte tenu du principe de participation à la totalité des séances du Conseil d'administration et des Comités dont ils sont membres ;
- pas de rémunération pour les Administrateurs internes (Administrateur représentant les salariés, Directeur général).

Comme les années précédentes, le paiement des rémunérations dues au titre du mandat d'Administrateur 2019 a été réalisé en deux versements : le premier pour prendre en compte les réunions du Conseil d'administration et des Comités jusqu'au 30 juin 2019, le second pour les réunions intervenues entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2019.

VI. Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions d'actions de performance Solocal Group

Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005 qui, arrivé à échéance le 28 juin 2015, a été annulé.

Plan 2007

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007 qui, arrivé à échéance le 19 décembre 2017, a été annulé.

Plan 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 8,71 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,84 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,82 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017). Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans. Ces 3 plans, arrivés à échéance respectivement les 22 juillet 2019, 28 octobre 2019 et 18 décembre 2019, ont été annulés.

Plan 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 338 000 options à un prix d'exercice de 8,58 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 18 décembre 2010 pour

166 000 options à un prix d'exercice de 7,09 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 28 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017).

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014, et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

De même, afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société intervenu le 28 octobre 2015, le Directeur général, faisant usage des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2015, a décidé de procéder à l'ajustement, plan par plan, de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) ; étant précisé (i) que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur (ii) que les autres caractéristiques des options restent inchangées.

Ainsi, tout titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice d'une option souscrire une (1) action de 0,20 euro de valeur nominale à un prix d'exercice déterminé, peut désormais souscrire par l'exercice de cette même option un trentième d'action de 6 euros de valeur nominale au prix d'exercice ajusté. À ce titre, un titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice de l'ensemble des options dont il est titulaire au titre d'un plan, souscrire trente et une (31) actions de 0,20 euro de valeur nominale pour un prix global de 179,40 euros (6,78 euros fois 31), pouvait souscrire par l'exercice de ces mêmes options une (1) action de 6 euros de valeur nominale pour un prix global de 173,81 euros.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 14 mars 2017, et conformément à la loi et aux règlements de chacun des plans d'options en vigueur (attribution par les Conseils d'administration lors de ses réunions des 20 décembre 2007, 23 juillet 2009, 29 octobre 2009, 17 décembre 2009, 27 juillet 2010 et 18 décembre 2010), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'options détenues par chaque porteur d'options.

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2019, se présentent comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2019 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Pierre Danon	-	-	-	-	-	-
Éric Boustoulier	-	-	-	-	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2019 par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Pierre Danon	-	-	-
Éric Boustoulier	-	-	-

Attributions d'actions de performance

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 381 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Plans 2011, 2012 et 2013

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société Solocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 28 octobre 2011. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 18 décembre 2011, et a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45 % de ces actions ont été définitivement acquises le 31 mars 2014 par les bénéficiaires.

Un troisième plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2012, et a donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 70,7 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Ce taux correspond à l'atteinte à hauteur de 74,6 % des conditions de performance sur l'évolution du chiffre d'affaires (pondéré à 2/3) et à hauteur de 63,0 % des conditions de performance sur l'évolution de la MBO (pondéré à 1/3).

Plans 2014 et 2015

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société Solocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 9 février 2015, et a donné lieu à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 collaborateurs du Groupe.

Le Directeur général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 21 juillet 2015 a décidé par décisions du 28 octobre 2015 de procéder à l'ajustement du nombre d'actions de performance attribuées en décembre 2013 et juin 2014 afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société selon les modalités suivantes : réalisation de l'ajustement en référence à la parité retenue pour le regroupement d'actions, c'est-à-dire, pour chaque attributaire d'actions de performance, en appliquant un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre

d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) au nombre d'actions de performance auquel le titulaire aurait eu droit en l'absence d'ajustement ; étant précisé (i) que le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur et (ii) que les autres caractéristiques des actions de performance restent inchangées.

Ainsi un bénéficiaire d'actions de performance qui (avant l'ajustement de 2015), au titre d'un plan, a droit à trente et une (31) actions de performance de 0,20 euro de valeur nominale, aura désormais droit au titre de ce plan à une (1) action de 8 euros de valeur nominale.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 14 mars 2017, et conformément aux règlements des plans d'attribution encore en période d'acquisition (attribution par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 19 juin 2014 et 9 février 2015), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des plans d'attribution d'actions de performance, l'ajustement portant sur le nombre d'actions de performance à attribuer à chaque attributaire.

Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Plan 2018

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2018, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 9 200 000 actions de la Société, dont au maximum 2 300 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 24 avril 2018 à l'attribution de 9 050 000 actions de performance à 73 bénéficiaires, dont 2 300 000 actions de performance au Directeur général.

Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation n'est imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence et une condition de performance, laquelle est fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat EBITDA moins CAPEX et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30 % des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction.

Plan 2019

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 11 avril 2019, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 5 500 000 actions de la Société, dont au maximum 1 500 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2019 à l'attribution de 5 435 000 actions de performance à 53 bénéficiaires, dont 1 500 000 actions de performance au Directeur général.

La condition de performance est appréciée sur trois années et fondée sur deux critères :

- un critère hors marché : le niveau d'atteinte pendant la période concernée des objectifs annuels de free cash flow fixés par le conseil d'administration ; et
- un critère marché : l'évolution du cours de l'action de la Société, avec comme référence un cours de Bourse de l'action en fin de période au moins égal à deux euros.

Les deux critères sont appliqués comme suit :

(i) premier critère : le taux d'attribution définitive (avant application du coefficient lié au second critère), déterminé à la fin de la période du plan, dépendra pour 85 % de l'atteinte des objectifs annuels de free cash flow pendant les trois années de la période du plan et pour 15 % d'une appréciation de l'atteinte de cet objectif de free cash flow sur la période du plan.

(ii) second critère : l'évolution du cours de Bourse : le taux d'attribution définitive dépendra également du cours de l'action Solocal Group en fin de période du plan avec un objectif cible à deux euros.



Ainsi, il sera affecté au nombre d'actions attribuées par application du premier critère le coefficient suivant :

- si le cours de Bourse est supérieur ou égal à deux euros fin 2021 (sur la base d'une moyenne vingt jours de Bourse), le nombre d'actions attribuées par application du premier critère sera multiplié par 1 ;
- si le cours de Bourse est inférieur à deux euros fin 2021 (sur la base d'une moyenne vingt jours de Bourse), le nombre d'actions attribuées par application du premier critère sera multiplié par 0,75 pour le Directeur général, 0,825 pour les autres membres du Comité exécutif, et 0,90 pour les autres bénéficiaires éligibles;
- si le cours de Bourse est inférieur à un euro fin 2021 (sur la base d'une moyenne de vingt jours de Bourse), il n'y aura pas d'attribution d'actions pour le Directeur général et les autres membres du Comité exécutif, et le nombre d'actions attribuées par application du premier critère sera multiplié par 0,70 pour les autres bénéficiaires éligibles.

Le Conseil d'administration peut prévoir les modalités selon lesquelles les critères susvisés seront adaptés en cas d'événement affectant leur pertinence (notamment le critère de marché), par exemple en cas de retrait de la Société de la cote.

Pour ce qui concerne les seuls mandataires sociaux de la Société, une condition dite de « claw back » est applicable, pour les attributions à compter de 2019, pendant toute la période d'acquisition et, pour les actions soumises à obligation de conservation, pendant la période de conservation. Ainsi, au cas où il apparaîtrait a posteriori que les actions ont été attribuées au vu d'informations que le bénéficiaire savait inexactes et ayant entraîné une appréciation inexacte par le conseil d'administration des agrégats retenus pour l'appréciation de la condition de performance, le bénéfice des actions de performance concernées serait automatiquement perdu. Cette clause sera appréciée au regard de la législation française.

La période d'acquisition est de trois ans et aucune période de conservation n'est imposée aux bénéficiaires. Par exception, les membres du Comité exécutif (ou de tout organe qui lui serait substitué) de la Société (à la date de l'attribution définitive) auront l'obligation de conserver 30 % des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à la cessation de leur appartenance au Comité exécutif.

En cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi, ou en cas de décès de celui-ci, les conditions de performance et de présence seront réputées réunies et l'attribution définitive des actions aurait lieu avant le terme de la période d'acquisition.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice 2019

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Éric Boustouiller	19 juin 2019	1 500 000	0 €	19 juin 2022	19 juin 2022 ⁽¹⁾	(2)

Le Directeur général aura l'obligation de conserver au moins 30 % des actions lui ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général de la Société.
Cf. ci-dessus.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2019 pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Éric Boustouiller	-	-	-

	Plan Solocal Group
--	--------------------

Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2019 aux dix plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux	3 980 000
--	-----------



[Signature]

VII. Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres Solocal Group

Le tableau ci-après rend compte des opérations sur les titres Solocal Group déclarées à l'AMF et réalisées au cours de l'exercice 2019 par les mandataires sociaux¹ et les personnes qui leur sont liées², conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Personne concernée	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Prix unitaire moyen	Montant de la transaction
Éric Boustoulier Directeur général, Administrateur	Actions	Acquisition	15 janvier 2019	1	69 000	0,5311 €	36 645,9 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar Administrateur	Actions	Acquisition	13 mars 2019	3	603 585	0,4706 €	284 047,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar Administrateur	Actions	Acquisition	14 mars 2019	1	128 102	0,4736 €	60 669,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar Administrateur	Actions	Acquisition	15 mars 2019	2	1 318 313	0,4772	629 098,00 €
Éric Boustoulier Directeur général, Administrateur	Actions	Attribution gratuite d'actions	2 avril 2019	1	1 000 000	-	-
Pierre Danon Président du Conseil d'administration	Actions	Acquisition	23 mai 2019	1	34 100	0,7873 €	26 846,00 €
Cordial Investments and Consulting Ltd Personne morale liée à Pierre Danon Président du Conseil d'administration	Actions	Acquisition	2 août 2019	1	60 000	0,7360 €	44 160 €
Jacques-Henri David Administrateur	Actions	Acquisition	2 août 2019	2	500 000	0,7254 €	362 700 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar Administrateur	Actions	Acquisition	12 septembre 2019	1	3 000 000	0,7240 €	2 172 000 €
Delphine Orson Administrateur	Actions	Acquisition	29 novembre 2019	1	53 125	0,5931 €	31 508,00 €

¹ Entités définies conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

² Entités liées au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

Cordial Investments and Consulting Ltd Personne morale liée à Pierre Danon Président du Conseil d'administration	Actions	Acquisition	3 décembre 2019	1	153 998	0,5720 €	88 086,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar Administrateur	Actions	Bloc hors marché	5 décembre 2019	1	10 000 000	0,5268 €	5 268 000 €
Philippe de Verdalle Personne liée à Fonds Nobel Administrateur	Actions	Acquisition	6 décembre 2019	1	1 747 174	0,5268 €	920 411,00 €

VIII. Opérations réalisées par Solocal Group sur ses propres titres durant l'exercice

Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du programme approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires

Nombre de titres composant le capital de Solocal Group au 31/12/2019	619 541 486
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 01/01/2019	482 641
Nombre de titres achetés en 2019	6 190 278
Prix moyen pondéré des titres achetés	0,695
Nombre de titres vendus	6 115 323
Prix moyen des titres vendus	0,692
Actions de performance remises	1 000 000
Actions de performances supprimées	1 488 500
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 31/12/2019	567 596
Valeur comptable du portefeuille (évalué au cours d'achat) au 31/12/2019	350 377
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2019	313 313

Au 31 décembre 2019, les 567 596 actions détenues par la Société étaient affectées en intégralité à l'objectif de liquidité.

IX. Événements post-clôture significatifs

Néant.

X. Rapport social

Au 31 décembre 2019, Solocal Group ne comptabilise aucun salarié. L'ensemble des collaborateurs de Solocal Group a été transféré en 2017 dans un groupement d'intérêt économique dénommé « GIE Solocal » qui a notamment pour objet la mise en commun entre les membres du GIE de moyens humains et matériels de certains services généraux et fonctions support en vue de répartir les coûts correspondants. Au 31 décembre 2019, 9 membres dont Solocal Group et 8 filiales du Groupe adhéraient au GIE. L'effectif du GIE Solocal à fin décembre 2019 était de 24 collaborateurs.

L'ensemble des informations sociales du groupe Solocal figure dans la Déclaration de performance extra-financière 2019, en annexe au présent rapport.

XI. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés qui est de 647 677 actions détenues par des salariés du Groupe sur les 619 541 486 actions composant le capital social au 31 décembre 2019.

XII. Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le groupe Solocal développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XIII. Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise – Engagements en matière de développement durable

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.



XIV. Informations en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XV. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques, objectifs et périmètre

1.1. Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques

Afin d'atteindre chacun de ses objectifs, Solocal a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission) publié en 1992 ainsi que sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiés par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein de l'entreprise s'appuie sur ce cadre de référence. L'analyse menée a été conduite dans le respect, notamment des différents points d'attention de ce cadre de référence et de ses guides d'application. Elle s'inscrit également dans les réflexions menées par les travaux de l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes).

1.2. Définition et objectifs du contrôle interne

Solocal appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction générale et mis en œuvre par les salariés, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, tant externes qu'internes à l'entreprise ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers et risques d'erreur ou de fraude ;
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne ;
- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction générale ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration ;
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Toutefois, comme tout système de contrôle, les principes mis en place ne peuvent fournir une garantie absolue d'élimination ou de maîtrise totale des risques.

1.3. Définition du périmètre de contrôle

Les procédures décrites ci-après sont applicables à l'ensemble des filiales.

Les dispositifs de contrôle interne propres à chaque entité (Direction/filiale) comprennent à la fois l'application des procédures de l'entreprise ainsi que la définition et l'application de procédures spécifiques à chacun des métiers en fonction de leur organisation, de leur culture, de leurs facteurs de risques et de leur spécificité opérationnelle.

2. Environnement de contrôle

2.1. Règles de conduite et d'éthique applicables à tous les collaborateurs

Solocal fonde son développement sur un ensemble de valeurs et de principes d'action et de comportement, issus de la « Charte de déontologie du groupe Solocal » au profit de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs, des collectivités et des pays où il est actif et dans le respect de l'environnement et des besoins des générations futures.

Ces valeurs et principes s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et ceux énoncés par l'Organisation Internationale du travail (notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé) et l'OCDE (notamment pour lutter contre la corruption), et des engagements auxquels Solocal souscrit, en particulier en matière de développement durable. Ces valeurs et principes guident l'action du Groupe et de ses différentes composantes et sont autant de références pour chacun, au sein de l'entreprise, quelles que soient son activité et ses responsabilités. Ainsi appartient-il à chacun, tout spécialement aux dirigeants de l'entreprise et des entités qui le composent, de respecter et de promouvoir ces valeurs et de mettre en œuvre ces principes.

Ces règles, accessibles sur le site institutionnel de Solocal <https://www.solocal.com/> et son Intranet, déclinent les points suivants :

- les valeurs de Solocal ;
- les principes d'actions de l'entreprise (à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs, des concurrents et de l'environnement) ;
- les principes de comportements individuels (rapports avec les clients et les fournisseurs, protection des actifs de l'entreprise, primauté des principes et valeurs de l'entreprise, conflits d'intérêts, déontologie boursière).

Un document « Principes et règles de déontologie boursière » complète la Charte de déontologie de l'entreprise sur les questions spécifiques de déontologie boursière.

Il s'agit d'appeler l'attention des collaborateurs et des Administrateurs des sociétés qui font partie de Solocal, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur les mesures préventives applicables au sein de l'entreprise, notamment pour permettre à chacun d'effectuer un investissement dans les titres cotés de l'entreprise dans un cadre sécurisé.

Dans ce contexte, et afin de limiter les risques, Solocal fait signer une lettre de confidentialité à tout collaborateur amené à travailler sur des sujets sensibles, en particulier avec des personnes extérieures à l'entreprise qui ne seraient pas déjà tenues au secret par leurs propres règles déontologiques.

Ainsi, tout initié permanent ou occasionnel qui a des doutes ou des interrogations sur une opération qu'il envisage de réaliser sur des titres des sociétés de Solocal, ou sur la teneur des informations qu'il peut communiquer, doit saisir son responsable hiérarchique ou le Président du Comité de déontologie du Groupe ou, le cas échéant, du Comité de déontologie de son entité de rattachement ou, s'il est Administrateur, le Président du Conseil d'administration.

2.2. Responsabilité et engagement de la Direction générale

Une politique de gestion des risques est en place au sein de l'entreprise sous la supervision de la Direction générale. Des revues semestrielles sont réalisées avec les différentes filiales et Directions de l'entreprise. La mise à jour des risques et le suivi des actions associées sont consolidés, puis présentés au Comité exécutif (Direction générale) au moins une fois par an.

Un correspondant « risques » est nommé dans chaque filiale et Direction de Solocal. Ces correspondants (une cinquantaine au sein de l'entreprise) sont animés par la Direction des Relations institutionnelles, de la RSE, de l'éthique et des Risques rattachée au Secrétariat Général.

2.3. Politique de gestion des ressources humaines et gestion des compétences

La performance de Solocal est directement liée aux compétences de ses collaborateurs et à l'adaptation de ses ressources. La Direction des Ressources humaines constitue un partenaire de proximité au service des opérationnels. Elle élabore, propose et met en œuvre une gestion des ressources humaines destinée à favoriser le déploiement de la stratégie de l'entreprise. Pour mieux répondre aux besoins des collaborateurs et des managers, la DRH s'organise autour de 4 pôles : le pôle Opérations RH, le pôle Développement RH, le pôle Compensations & Benefits (gestion du personnel) ainsi que le pôle en charge des relations sociales.

Le pôle Opérations RH a pour principale mission d'accompagner le management des pôles et Directions dont il a la responsabilité RH et de gérer les collaborateurs qui y travaillent. Son expertise porte aussi bien sur leur connaissance du pôle (organisation, constitution, mission) que sur les métiers de l'entreprise.

Le pôle Développement RH est tourné vers la définition des politiques RH et l'amélioration des processus. Il déploie la politique RH de l'entreprise ainsi que ses moyens d'actions auprès du pôle Opérations RH et notamment des Responsables RH régionaux et locaux, et constitue pour eux de véritables ressources et des points d'appui pour mener au mieux leurs missions.

Solocal affirmant son ambition de faire de la qualité de vie au travail une priorité dans un contexte d'accompagnement des collaborateurs dans l'évolution de leurs métiers et l'acquisition de nouveaux modes de travail, priorité a été donnée depuis 2015 aux actions en lien avec les situations vécues dans le cadre de sa transformation. Une description complète de ces actions figure au chapitre 3 du document d'enregistrement universel.

2.4. Systèmes d'information

Les différents systèmes d'information de l'entreprise sont composés :

- d'outils liés à l'activité de l'entreprise, et en particulier des outils de ventes, de création et de stockage de contenus numériques et des outils dédiés aux sites Internet ;
- d'outils de pilotage des activités, notamment comptables et financiers ;
- d'outils de communication tels que messageries ou outils collaboratifs (intranet) ;

Le pôle DSI (Direction en charge de la gestion des systèmes d'informations) et la Direction technique du pôle Produits sont les principales entités qui, au sein de l'entreprise, supervisent ces systèmes et veillent notamment à leur adaptation aux objectifs de l'entreprise dans la durée, en lien avec la Direction des Risques qui assure la gestion des risques dans ce domaine, au regard des objectifs de fiabilité et de continuité du fonctionnement, de conformité légale et réglementaire et des objectifs opérationnels. Les actions directement liées à la maîtrise des risques et de la sécurité sont revues semestriellement par la Direction des Risques, en lien avec les opérationnels concernés.

3. Suivi et gestion des risques

3.1. Cadre organisationnel

Comme toute entreprise, l'entreprise est exposée à un ensemble de risques dans l'exercice de ses activités. Les principales expositions identifiées sont décrites dans le chapitre « Facteurs de risques » du présent document d'enregistrement universel. La gestion des risques fait l'objet d'une attention particulière dans l'entreprise. Elle est conduite tant au niveau des filiales qu'au niveau de l'entité mère, qui en assure une synthèse.

Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- développer une méthode globale, systématique, intégrée et flexible d'identification, d'évaluation, d'analyse et de gestion des risques et d'accompagnement à leur maîtrise ;
- développer de meilleures pratiques de gestion des risques ;
- veiller à la réduction des risques qui pèsent sur l'entreprise et à la maîtrise de leurs conséquences.

La politique de gestion des risques s'applique à toutes les entités de Solocal. Solocal a mis en place une gouvernance des risques autour d'une Direction des Risques rattachée au Secrétaire Général et d'un réseau d'une cinquantaine de correspondants risques.

3.2. Processus d'identification et d'analyse des risques

Un certain nombre de procédures de l'entreprise concourent à l'identification des risques. Elles couvrent en particulier les éléments suivants :

- une méthode d'évaluation et de classification des risques a été mise en place et déployée depuis 2005. Cette méthode repose sur une démarche de cartographie des risques qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels l'entreprise pourrait se juger exposée, en termes de gravité, de probabilité d'occurrence et évaluer son degré de couverture ;
- des revues de risques sont réalisées régulièrement (à minima deux fois par an) ;
- un réseau de correspondants chargés de la déclinaison opérationnelle de la politique de risque est mis en place et animé via une gouvernance dédiée ;
- un système de management de la gestion des risques est en place et déployé notamment au travers de la description et du suivi des actions de couverture associées. Ce système intègre également un tableau de bord avec un suivi des plans d'actions pour minimiser les risques.

4. Activités de contrôle

Solocal déploie de manière continue trois lignes de maîtrise/contrôle à travers le management opérationnel, la gestion des risques et le contrôle interne ainsi que l'audit interne. Il s'agit, par la mise en place de ces trois lignes de maîtrise de combiner les mesures réglementaires (instructions et directives), organisationnelles (organigrammes

et processus) et techniques (notamment informatique et communication), en se basant sur certains concepts fondamentaux.

Le dispositif d'audit et de contrôle internes du Groupe fait l'objet d'un suivi permanent assuré par la Direction de l'Audit et du contrôle internes rattachée hiérarchiquement à la Direction générale et rapportant au Comité d'audit d'un point de vue fonctionnel. Il est à noter que ce dispositif permet de donner au management et au Conseil d'administration une assurance raisonnable et non une garantie absolue de la maîtrise des risques du Groupe.

Les Commissaires aux comptes communiquent, dans le cadre de leurs travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne et à la certification des comptes annuels et consolidés, les faiblesses significatives de contrôle interne s'agissant des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contribuant ainsi également au renforcement des dispositifs de maîtrise du Groupe.

4.1. L'Audit Interne

L'Audit Interne Groupe est rattaché à la Direction de l'Audit et du contrôle internes et s'assure de la maturité du contrôle interne en évaluant son efficacité et son efficience tout en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit Interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein de l'entreprise, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats. La Charte de l'audit Interne, approuvée par le Directeur général et le Comité d'audit, fixe le cadre de référence à respecter en matière d'audit Interne pour l'ensemble des entités de Solocal.

L'Audit Interne Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit interne à partir de l'évaluation des risques Groupe. Ce plan est présenté au Comité exécutif et approuvé annuellement par le Comité d'audit.

Trois types d'audit peuvent être réalisés par l'Audit Interne :

- des audits sur la conformité et l'efficacité des processus et des activités ;
- des audits sur la maturité du contrôle interne ;
- des audits de conformité ou de performance sur des sujets décidés par le Comité d'audit.

4.2. Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction d'une entité en vue d'assurer la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Il est exercé en premier lieu par les Directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des processus et des référentiels de procédures existants.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de Solocal.

La Charte de contrôle interne rappelle le cadre de référence dans lequel s'inscrit le dispositif de contrôle interne de Solocal et permet de définir le référentiel de contrôle interne applicable à l'ensemble des entités Groupe.

4.3. Prise en compte des travaux des Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, via une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils réalisent également des travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne des principales filiales de Solocal, selon un plan d'audit présenté à l'Audit Interne et au Comité d'audit. Les principales recommandations sont présentées aux Directions financières et au Comité d'audit.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois de maîtrise, d'efficacité, et de performance des opérations.

5. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place au sein des éléments suivants :

- l'organisation comptable et de gestion de l'entreprise ;
- un reporting comptable et de gestion unifiée ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein de l'entreprise ;
- la planification des travaux de clôture au niveau de l'entreprise ;
- la communication financière.

5.1 La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation, la Direction du Contrôle de gestion et la Direction Corporate Finance assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de Solocal.

Ainsi,

- elles assurent la production des comptes sociaux individuels et consolidés de Solocal dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales et contractuelles ;
- elles pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- elles produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de Solocal ;
- elles conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion de Solocal ;
- elles identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion de Solocal.

5.2. Le reporting comptable et de gestion unifiée

Le cycle de gestion et de pilotage de l'entreprise comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan stratégique à trois ans ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires et les revues financières.

a. Le plan stratégique « Business Plan »

Chaque année, un plan stratégique « Business Plan » est établi par Solocal à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan stratégique « Business Plan » est élaboré sur la base des choix stratégiques de Solocal, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

b. Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour Solocal et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;

- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan stratégique ;
- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de reprévision permanente est mis en place afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances de l'entreprise.

c. Le reporting mensuel

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de Solocal. Il se compose de plusieurs documents préparés par le service du Contrôle de gestion et le service de la Comptabilité et de la Consolidation et communiqués au management de Solocal.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Le service du Contrôle de Gestion et le service de la Comptabilité et de la Consolidation de Solocal utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le reporting du réalisé, du budget et des reprévisions.

d. Les revues d'affaires et les revues financières

Les revues d'affaires trimestrielles avec l'ensemble des Directions générales des filiales et les revues financières mensuelles avec les Directions financières sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle de Solocal. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions de l'entreprise.

5.3. Le référentiel et les méthodes comptables communes au sein de l'entreprise

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, de l'entreprise a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun à l'entreprise.

Solocal dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées ont adopté ce référentiel. Solocal établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes de l'entreprise ainsi que les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et l'IASB. Des notes d'instruction de la Direction financière précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein de l'entreprise. Chaque filiale décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

5.4. La planification des travaux de clôture au sein de l'entreprise

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès le mois de février, l'entreprise a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de pré-clôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions de l'entreprise, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par Solocal dans l'arrêté de ses comptes.

5.5. La Communication Financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion de l'entreprise afin d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information.

Afin d'assurer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Directeur général et le Directeur financier participent à l'élaboration, reviennent et valident systématiquement l'ensemble des informations financières devant être communiquées à destination du public, avant leur examen par le Conseil d'administration. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers et sur les présentations périodiques aux investisseurs.

La Direction Relation Investisseurs, au sein de la Direction financière, en collaboration avec le Contrôle de gestion et la Direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des marchés financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (résultats trimestriels, semestriels et annuels) et occasionnels (projets de transformation et restructurations, opérations de croissance externe, désinvestissements, opérations de financement, évolutions de la gouvernance, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de support aux réunions analystes et aux investisseurs ;
- document d'enregistrement universel ;
- présentation pour l'Assemblée générale.

Solocal s'attache à fournir une information intelligible, pertinente, stable et fiable. L'entreprise veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

6. Risques financiers liés au changement climatique

Les risques liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par Solocal pour les réduire sont présentés dans la Déclaration de performance extra-financière (DPEF).

7. Information et communication

L'ensemble des communiqués de l'entreprise et les principaux textes de référence sont disponibles sur l'intranet de Solocal, qui est accessible à tous les salariés.

Par ailleurs un ensemble d'applications et notamment d'outils collaboratifs disponibles sur l'intranet de Solocal permettent une diffusion adaptée de l'information nécessaire à chacun, au sein de l'entreprise.

XVI. Description des principaux risques et incertitudes

- Risques de taux de change

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

- Risques de liquidité

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

- Risques de taux d'intérêt

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

- Risques de contrepartie (de crédit)

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

- Risques sur actions

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

XVII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit Code pour l'exercice 2019 ont représenté un montant de 15 251 euros.

XVIII. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs inscrites au bilan clos le 31 décembre 2019 pour un montant de 907 milliers d'euros (hors charges à payer) : quant à celles des créances clients échues elles sont d'un montant de 25 milliers d'euros.

	Article D. 441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						203						1
Montant total des factures concernées (en TTC)	585 158	7 978	401 039	13 296	485 240	1 492 709					25 000	25 000
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en TTC)	1,97 %	0,03 %	1,35 %	0,04 %	1,63 %	5,02 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (en TTC)											0,14 %	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												

Imprimés

Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal » concernant le marketing direct traditionnel. Le segment Imprimés a vocation à être arrêté fin 2020, et enregistre donc un déclin tendant vers la fin de cette activité. Le groupe Solocal a enregistré un chiffre d'affaires imprimés de 83,5 millions d'euros au 31 décembre 2019, en décroissance de - 34,8 % par rapport à 2018.

Les comptes publiés par le Groupe au 31 décembre 2019 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le 31 décembre 2019*					Exercice clos le 31 décembre 2018*					Variation Récurrent 2019 / 2018
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			
			Total	Récur.	Non récur.			Total	Récur.	Non récur.	
Chiffre d'affaires	584,1	-	584,1	584,1	-	670,4	1,0	669,4	669,4	-	- 12,7 %
Charges externes nettes	(143,4)	-	(143,4)	(143,7)	0,3	(197,1)	(0,4)	(196,7)	(192,2)	(4,4)	- 25,2 %
Frais de personnel	(249,8)	-	(249,8)	(249,8)	0,2	(304,7)	(0,7)	(304,0)	(306,0)	1,9	- 18,4 %
Coût des restructurations	(23,5)	-	(23,5)	-	(23,5)	(164,0)	-	(164,0)	-	(164,0)	
EBITDA	167,6	-	167,6	190,6	(23,0)	4,6	(0,1)	4,7	171,2	(166,5)	11,3 %
en % du chiffre d'affaires	28,7 %		28,7 %	32,6 %					25,6 %		
Dépréciations et amortissements	(71,0)	-	(71,0)	(71,0)	-	(62,0)	(0,1)	(61,9)	(61,9)	-	14,8 %
Résultat d'exploitation	96,6	-	96,6	119,6	(23,0)	(57,4)	(0,2)	(57,1)	109,4	(166,5)	9,4 %
en % du chiffre d'affaires	16,5 %		16,5 %	20,5 %					16,3 %		
Produits financiers	(0,2)	-	(0,2)	(0,2)	-	0,1	-	0,1	0,1	-	
Charges financières	(44,6)	-	(44,6)	(44,6)	-	(36,8)	(0,0)	(36,8)	(36,8)	-	21,1 %
Résultat financier	(44,8)	-	(44,8)	(44,8)	-	(36,7)	(0,0)	(36,7)	(36,7)	-	22,1 %
Résultat avant impôt	51,8	-	51,8	74,8	(23,0)	(94,1)	(0,2)	(93,9)	72,7	(166,5)	2,9 %
Impôt sur les sociétés*	(19,7)	-	(19,7)	(27,6)	7,9	12,9	0,0	12,9	(44,5)	57,3	- 37,9 %
Résultat de la période	32,1	-	32,1	47,2	(15,1)	(81,2)	(0,2)	(81,0)	28,2	(109,2)	67,4 %

* La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes.

* La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 26 février 2020

Le Conseil d'administration



Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-81, 3° et R. 225-83, 6° du Code de commerce)

Nature des indications <i>(en dehors du capital, montants en milliers d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
1 - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	233 259 384	233 259 384	58 244 480	58 363 037	61 954 147 ⁽³⁾
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	38 876 585	38 876 585	582 444 800	583 630 365	619 541 486 ⁽³⁾
2 - Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	13 047	24 080	24 709	20 312	18 419
b) Bénéfice avant Impôt, participation, amortissements et provisions	(152 278)	(98 531)	(4 788)	(5 187)	(47 565)
c) Impôts sur les bénéfices	14 088	(51 474)	(54 667)	(5 665)	(11 547)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après Impôt, amortissements et provisions	(1 785 325)	8 640	21 002	(14 381)	(52 353)
f) Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾ en n+1 ⁽¹⁾	-	-	-	-	
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
a) Bénéfice après Impôt et participation mais avant amortissements, provisions	(4,28)	(1,21)	0,09	- 0,02	0,05
b) Bénéfice après Impôt, participation, amortissements et provisions	(45,92)	0,22	0,04	0,00	0,00
c) Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾ en n+1 ⁽¹⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	43	38	2	1	1
b) Montant de la masse salariale	8 107	7 986	805	977	936
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 997	3 833	328	589	389
(1) Ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'auto-détention non déduites).					
(2) Les montants inscrits en Chiffre d'affaires HT incluent l'ensemble des produits d'exploitation.					

(3) Montant tenant compte des actions ordinaires, de dix centimes (0,10) d'euro chacune, émises à la suite de l'exercice par Kepler Cheuvreux de bons de souscription dans le cadre de la mise en place par Soloal Group avec Kepler Cheuvreux d'une ligne de financement en fonds propres sous la forme d'une « equity line ».



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. M..." followed by a flourish.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiale : + de 50 % détenus par la société											
Mappy SA 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 402 486 643	212	3 142	100 %	51 282	13 118	-	-	11 055	- 3 841	-	
Solocal SA 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 444 212 955	881 108	57 000	100 %	2 918 337	1 135 317	-	-	478 751	4 700	-	
SoMS SA 25 quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN : 422 041 426	7 275	18 783	100 %	7 275	7 275	-	-	74 185	16 711	-	
Solocal Outre-mer SA 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 420 423 477	75	783	100 %	76	78	-	-	3 047	- 360	-	
QDQ Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid - Espagne RCS Madrid : A81745002	150	2 532	100 %	91 718	0		-	16 490	2 827	-	
Yelster digital GmbH Linke Wienzelle 8, Top 9	44	6 878	100 %	14 997	897			14 481	8 752	-	

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions et avances données par la société	CA du dernier exercice inclus	Résultat net du dernier exercice inclus	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1080 Vienna - Autriche RCS Vienne : FN 298582 m											
Fine Media SAS 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 494 447 550	47	2 330	100 %	12 240	4 286			6 595	1 559	-	
ClieRDV SASU 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 492 374 442	50	8 124	100 %	6 485	6 485		-	18 113	7 183	-	
Orbit Interactive Nearshore Park - 1100 boulevard El Qods 11000 Casablanca Sidi Maarouf RC Casablanca : 268969	850	1 586	100 %	75	75	-	-	0	2 654	-	
Leadformance SARL 7 Avenue des Ducs de Savoie 73000 CHAMBERY SIREN : 440 743 763	250	- 2 184	100 %	17 301	5 300		-	2 745	- 2 179	-	
Digital To Store Ltd 134 great eastern street - Londres - Angleterre Company number : 08865471	150	- 1 353	100 %	188	0			43	- 328	-	

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions et avances données par la société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brut	Net						
EFFILAB 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne- Billancourt SIREN : 531 205 585	2	- 1 312	100 %	20 532	20 532			9 754	- 629	-	
Cristallerie 5 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne- Billancourt SIREN : 809 343 734	8	5	100 %	8	0			0	- 2		
2/ Participations (entre 10 et 50 %)											
GIE Solocal 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne- Billancourt SIREN : 809 343 734	10	- 158	16 %	1	1			0	- 158		

Solocal Group

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



AUDITEX
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable
377 652 938 RCS Nanterre

B.E.A.S.
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense
S.A.S. au capital de 960 €
315 172 445 RCS Nanterre

Solocal Group

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Solocal Group

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Solocal Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Continuité d'exploitation

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la société présente un résultat net déficitaire de 52 millions d'euros, ainsi que des capitaux propres positifs de 812 millions d'euros, 573 millions d'euros de passifs courants et 176 millions d'euros d'actifs circulant.

Comme indiqué dans la note 3 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels, en 2019, la société et ses filiales ont décaissé 155 millions d'euros de charges non récurrentes. En complément de la trésorerie générée par l'activité, la société a diversifié ses moyens de financement : 50 millions d'euros de facilité de crédit revolver et 8 millions d'euros de ligne de besoin en fonds de roulement. Par ailleurs, une equity line a été émise fin novembre 2019 et a permis de lever 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2019. A cette date, il restait encore 24 millions d'options à exercer.

Comme indiqué dans la note 1.5 précitée de l'annexe aux comptes annuels, les coûts non récurrents à décaisser en 2020 s'élèvent à 60 millions d'euros. La direction estime que, sur la base des prévisions réalisées par la société pour 2020, la trésorerie disponible au 1er janvier 2020 et les flux d'exploitation (en ce compris les frais financiers) permettront à la société d'absorber ces décaissements, que celui-ci dispose de la capacité de financer son activité au cours des douze prochains mois et n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Ainsi, nous considérons que l'évaluation de l'hypothèse de continuité d'exploitation, sur la base de laquelle ont été établis les comptes annuels, repose sur le jugement de la direction, notamment en ce qui concerne :

- Les perspectives futures d'activité opérationnelles sous-jacentes au budget adopté par le conseil d'administration,
- Les estimations de flux de trésorerie futurs,
- la capacité de la société à réaliser le financement equity line dans les conditions prévues.

Pour ces raisons, nous avons considéré l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit.

Notre réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction pour évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation sur une période de 12 mois à compter de la date de clôture.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'élaboration du budget et des prévisions de trésorerie ;
- Prendre connaissance des hypothèses d'activité opérationnelle sous-tendant le budget ;
- Examiner le déversement effectif des données budgétaires dans le tableau de suivi des prévisions de trésorerie ;
- Analyser le contrat d'equity line obtenue en novembre 2019 ;
- Rapprocher le point de départ du tableau de suivi des prévisions de trésorerie avec la situation de trésorerie ressortant de la comptabilité au 31 décembre 2019 ;
- Tester, avec des experts en modélisation financière intégrés dans l'équipe d'audit, le bon paramétrage du fichier de simulation des encaissements sous tendant les prévisions de trésorerie mensuelle des 12 prochains mois et notamment :
 - o Tester la cohérence des taux d'écoulement par type de produits en fonction de leur modalité d'encaissement ;
 - o Etudier les principales formules des différents fichiers conduisant à l'estimation des encaissements mensuels ;
- Interroger la direction concernant sa connaissance d'évènements ou de circonstances postérieurs à la clôture qui seraient susceptibles de remettre en cause ces prévisions.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 194 millions d'euros, soit 86 % du total actif.

Comme indiqué dans la note 5.2 des comptes annuels, une dépréciation est constatée si la valeur d'entrée des titres est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction de Solocal Group sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation. Lorsque la valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette, ces derniers sont déterminés de la façon suivante :

- Les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié qui est en général de 3 ans,
- Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité,
- L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

Compte tenu du montant des titres de participation au bilan, de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, notamment les flux de trésorerie actualisés, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et des contrôles mis en place.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté à vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

En ce qui concerne les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont notamment consisté à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités ;
- Comparer les données utilisées pour déterminer les flux de trésorerie dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données sources par entité.
- Examiner la cohérence avec l'environnement économique des hypothèses retenues par la direction, notamment sur le taux d'actualisation, en lien avec des spécialistes en évaluation intégrés à notre équipe d'audit ;
- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 5.2.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Solocal Group par l'assemblée générale du 19 octobre 2016 pour le cabinet B.E.A.S., une entité du réseau Deloitte, et pour le cabinet AUDITEX, membre du réseau ERNST & YOUNG Global Limited.

Au 31 décembre 2019, les cabinets B.E.A.S. et AUDITEX étaient dans la quatrième année de leur mission sans interruption.

Deloitte & Associés et ERNST & YOUNG Audit ont exercé les fonctions de commissaires aux comptes de la société Solocal Group précédemment de 2003 à 2015 et de 2004 à 2015 respectivement, dont douze années pour ces deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

9 | Solocal Group | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2019

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



[Signature]

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 9 mars 2020

Les commissaires aux comptes

AUDITEX

B.E.A.S.



Jeremy THURBIN



Jean-François VIAT

12 | Solocal Group | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2019



Solocal Group

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Solocal Group

Société anonyme à Conseil d'administration

Siège social :

204, rond-point du Pont de Sèvres - 92 649 Boulogne-Billancourt cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425



Bilan

	Notes		Amortissements et provisions	2019 Net	2018 Net	Variation
ACTIF		Brut				
Immobilisations incorporelles	4.1	424	(424)	0	-	-
Immobilisations corporelles	4.1	17 232	(6 239)	10 994	12 638	(1 644)
Participations et autres titres	4.2	3 140 842	(1 947 146)	1 193 695	1 205 798	(12 103)
Créances rattachées à des participations	4.2	-	-	0	1 978	(1 978)
Autres immobilisations financières		5 971	-	5 971	4 967	1 004
Total actif immobilisé		3 164 469	(1 953 809)	1 210 660	1 225 381	(14 721)
Avances et acomptes		23		23	36	(13)
Créances clients	4.3	185		185	1 842	(1 657)
Créances fiscales et sociales		6 516		6 516	20 158	(13 642)
Créances sur filiales (intégration fiscale)	4.10	5 967		5 967	492	5 475
Comptes courants filiales	4.4	139 132	(7 911)	131 222	69 170	62 052
Créances sur cession d'immobilisations	4.2	-		0	-	-
Créances diverses		2 281		2 281	2 218	63
Valeurs mobilières de placement et actions propres	4.4	350	(47)	304	250	54
Disponibilités	4.4	29 649		29 649	36 676	(7 027)
Charges constatées d'avance		117		117	119	(2)
Total actif circulant		184 221	(7 957)	176 264	130 962	45 302
Ecart de conversion actif		-		0	-	-
TOTAL ACTIF		3 348 690	(1 961 766)	1 386 923	1 356 342	30 581
PASSIF						
Capital				61 954	58 363	3 591
Prime d'émission				742 667	728 078	14 589
Réserve légale				5 824	5 824	0
Autres réserves				38 075	38 175	(100)
Report à nouveau				15 056	29 437	(14 381)
Résultat de l'exercice				(52 353)	(14 381)	(37 972)
Provisions réglementées				1 154	1 092	62
Capitaux propres	4.5			812 377	846 588	(34 211)
Provisions pour risques et charges				1 969	6 700	(4 731)
Provision pour risques et charges	4.7			1 969	6 700	(4 731)
<u>Dettes financières</u>	4.8			<u>508 965</u>	<u>427 843</u>	<u>81 122</u>
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				51 389	1 391	49 998
Emprunts et dettes financières diverses				402 243	403 235	(992)
Comptes courants filiales				55 332	23 146	32 186
Concours bancaires courants				0	72	(72)
<u>Dettes d'exploitation</u>				<u>40 083</u>	<u>51 628</u>	<u>(11 545)</u>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				35 362	41 635	(6 273)
Dettes fiscales et sociales	4.9			4 721	9 993	(5 272)
<u>Autres dettes</u>				<u>23 530</u>	<u>23 584</u>	<u>(54)</u>
Dettes filiales (intégration fiscale)	4.10			22 093	22 171	(78)
Dettes diverses				1 437	1 412	25
Produits constatés d'avance				0	0	-
TOTAL DETTE				572 578	503 054	69 524
Ecart de conversion passif				0	0	-
TOTAL PASSIF				1 386 923	1 356 342	30 581

Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	2019	Compte de résultat 2018	Variation
Prestations de services	4.11	1 340	903	437
Produits annexes	4.11	17 079	19 409	(2 330)
Reprises de provisions et transferts de charges		-	-	-
Autres produits		706	0	706
Produits d'exploitation		19 125	20 312	(1 187)
Achats et prestations de services		2 334	3 066	(732)
Achats non stockés matières et fournitures		35	64	(29)
Services extérieurs		14 902	15 000	(98)
Autres services extérieurs		7 569	10 843	(3 274)
Impôts et taxes et versements assimilés		1 087	2 711	(1 624)
Salaires		936	977	(41)
Charges sociales		390	589	(199)
Autres charges		364	501	(137)
Dotations aux amortissements et provisions sur actif cir		1 714	1 737	(23)
Dotations aux provisions sur risques et charges		-	-	-
Charges d'exploitation		29 332	35 488	(6 157)
Résultat d'exploitation		(10 207)	(15 176)	4 970
Produits de participations - dividende		15 971	47 739	(31 767)
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		10 917	647	10 270
Autres produits financiers		-	-	-
Reprises de provisions		13 251	1 752	11 499
Différences positives de change		-	-	-
Produits financiers		40 139	50 137	(9 998)
Intérêts et charges assimilées		45 164	36 569	8 595
Autres charges financières		222	503	(281)
Dotations aux provisions		32 541	8 109	24 431
Différences négatives de change		-	3	(3)
Charges financières		77 927	45 185	32 742
Résultat financier	4.13	(37 788)	4 952	(42 740)
Résultat courant		(47 995)	(10 224)	(37 771)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	0	(0)
Reprise de provisions et transferts de charges		6 842	314	6 527
Produits exceptionnels		6 842	314	6 527
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 465	2 086	5 380
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		13 251	1 267	11 984
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 030	6 784	(4 754)
Charges exceptionnelles		22 746	10 137	12 609
Résultat exceptionnel	4.14	(15 904)	(9 822)	(6 082)
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices (+ produit/- charge)	4.10	11 547	5 665	5 882
Résultat net		(52 353)	(14 381)	(37 972)

ANNEXE

1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	4
2 • FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE	4
3 • CONTINUITE D'EXPLOITATION	4
4 • PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	4
5 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	5
5.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles	5
5.2 – Participations et créances rattachées à des participations.....	5
5.3 – Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses.....	7
5.4 – Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières .	7
5.5 – Capital social et variation des capitaux propres.....	10
5.6 – Stock-options et actions gratuites	11
5.7 – Provisions pour risques et charges	12
5.8 – État des échéances des dettes	12
5.9 – Produits à recevoir et charges à payer	13
5.10 – Impôt sur les sociétés.....	13
5.11 – Ventilation du chiffre d'affaires	14
5.12 – Les charges d'exploitation	15
5.13 – Résultat financier.....	15
5.14 – Résultat exceptionnel	15
6 • AUTRES	16
6.1 – Engagements hors bilan	16
6.2 – Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	17
6.3 – Effectif.....	17
6.4 – Evénements postérieurs à la clôture	18



[Signature]

1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La Société Solocal Group a une activité de holding. Elle détient à ce titre des filiales dont la mission est d'offrir à ses clients, des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité en créant et en mettant à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2 • FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Emprunts financiers

Le Groupe Solocal a contracté en février 2019, une facilité de crédit renouvelable de 15 millions d'euros, d'échéance mars 2022. Conformément à ce qui avait été annoncé, le Groupe a poursuivi ses recherches de moyens de financements et a augmenté de 25 millions d'euros cette ligne de crédit renouvelable pour la porter à 40 millions d'euros en juin 2019. Une augmentation de la ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros a été contractée en novembre 2019 portant ainsi à 50 millions d'euros les lignes de crédits.

Augmentation de capital

Le 27 novembre 2019, le conseil d'administration a décidé d'autoriser la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres. Cette ligne en fonds propres a été utilisée à hauteur de 34 415 190 actions au 31 décembre 2019 soit 3,4m€ en capital social et 13,6m€ en prime d'émission.

3 • CONTINUITE D'EXPLOITATION

La société n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

La société et ses filiales sont structurellement fortement génératrices de trésorerie. Néanmoins les décaissements non récurrents relatifs principalement au PSE 2018 viennent réduire ses marges de manœuvre.

En 2019, la société et ses filiales ont décaissé 155 millions d'euros de charges non récurrentes. En complément de la trésorerie générée par l'activité, et dans le prolongement de ce qui avait été annoncé, la société a diversifié ses moyens de financement : 50 millions d'euros de RCF et 8 millions d'euros de ligne de besoin en fonds de roulement. Par ailleurs, une equity line a été émise fin novembre 2019 et a permis de lever 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2019. A cette date, il restait encore 24 millions d'options à exercer.

Les coûts non récurrents à décaisser par la société et ses filiales en 2020 s'élèvent à 60 millions d'euros et continueront de peser sur ses flux de trésorerie. Néanmoins, sur la base des prévisions réalisées par la société pour 2020, la trésorerie disponible au 1^{er} janvier 2020 et les flux d'exploitation au niveau de la société et de ses filiales (en ce compris les frais financiers) lui permettront d'absorber ces décaissements. Par ailleurs, la société et ses filiales continueront de diversifier encore leurs moyens de financement afin de gagner des marges de manœuvre supplémentaires (financement d'actifs, financement de sites,...).

Aussi, la société dispose de la capacité de financer son activité au cours des douze prochains mois.

4 • PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Solocal Group ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 février 2020.

Les comptes annuels de Solocal Group ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et en conformité avec le règlement de l'ANC 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, étant précisé que la présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding de la Société.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

5 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur 3 ans *pro rata temporis*.

Les immobilisations corporelles comprennent des matériels et mobilier de bureau amortissables sur 10 ans, du matériel informatique sur 3 ans, ainsi que des immobilisations en cours.

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles s'analyse de la façon suivante :

Brut	31 décembre 2018	Acquisition	Diminution	31 décembre 2019
Logiciels	424	-	-	424
Agencements	12 908	79	-	12 987
Matériel informatique	158	-	-	158
Mobilier	4 087	-	-	4 087
Immos en cours	9	-	9	-
Total Brut	17 586	79	9	17 656

Amortissements	31 décembre 2018	Dotations	Reprises	31 décembre 2019
Logiciels	424	-	-	424
Agencements	3 327	1 287	-	4 614
Matériel Informatique	126	21	-	147
Mobilier	1 071	407	-	1 478
Total amortissements	4 948	1 714	-	6 663

5.2 – Participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par Solocal Group qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction de Solocal Group sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Lorsque la valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette, ces derniers sont déterminés de la façon suivante :

5

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié qui est en général de 3 ans,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité,
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

Exercice clos le 31 décembre					
(en K€)	2019			2018	
	% intérêt	Valeur Brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Participations					
Solocal SA	100%	2 918 338	(1 783 020)	1 135 318	1 135 318
QDQ Media	100%	91 719	(91 719)	-	-
Mappy	100%	51 282	(38 164)	13 118	19 234
Solocal Marketing Services	100%	7 275	-	7 275	7 275
Euro Directory	100%	-	-	-	0
Yelster digital	100%	14 997	(14 100)	897	897
Solocal Outre-mer	100%	76	-	76	76
Cristallerie 5	100%	6	-	6	6
Fine Média	100%	12 240	(7 954)	4 286	4 286
ClicRDV	100%	6 485	-	6 485	6 485
Digital To Store	100%	188	(188)	-	188
Effilab	100%	20 532	-	20 532	20 532
Leadformance	100%	17 301	(12 001)	5 300	11 098
Orbit Interactive	100%	76	-	76	76
Cityone	100%	-	-	-	-
GIE Solocal	15,75%	2	-	2	2
Alliance Gravity	11%	250	-	250	250
TOTAL		3 140 767	(1 947 146)	1 193 620	1 205 723
Autres titres immobilisés					
Idenum	5%	75	-	75	75
TOTAL		75	-	75	75
Total participations et autres titres		3 140 842	(1 947 146)	1 193 695	2 301 162
Créances rattachées à des participations					
QDQ Media (prêt participatif)		-	-	-	1 800
QDQ intérêts courus non échus		-	-	-	178
TOTAL		-	-	-	1 978

Les mouvements de l'exercice sont principalement les suivants :

En 2019, les dépréciations de titres suivantes ont été comptabilisées :

- Les titres Mappy ont été dépréciés à hauteur de 20,1m€ par suite d'une augmentation de capital effectuée en juin 2019 de 14m€. La valeur nette comptable des titres s'élève à 13,1m€ ;
- Les titres de Leadformance ont été dépréciés à hauteur de 5,8m€ portant la valeur nette comptable des titres à 5,3m€ ;
- Les titres de Digital To Store ont été dépréciés à hauteur de 188k€ rendant la valeur nette comptable des titres nulle.

Cette dépréciation est issue du processus habituel des tests d'évaluation des actifs opérés chaque année et n'a pas de conséquence sur la trésorerie de l'entreprise. Elle est basée sur les capitaux propres des filiales et la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette.

Les titres d'Eurodirectory qui s'élevaient à 13,2m€ et qui étaient entièrement dépréciés au 31 décembre 2018, ont été repris en intégralité à la suite de la liquidation de la société en novembre 2019.

Le prêt participatif de 12,3m€ avec la filiale QDQ, qui était déprécié à hauteur de 10,5m€, a été abandonné sur l'exercice 2019.

5.3 – Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses

Exercice clos le 31 décembre		
(en K€)	2019	2018
Créances clients brutes	185	1 842
Dépréciation	-	-
Créances clients nettes	185	1 842

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par Solocal Group à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

5.4 – Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières

Les disponibilités, au 31 décembre 2019, sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

Les actions propres font l'objet d'une provision sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

	Exercice clos le 31 décembre	
(en K€)	2019	2018
Comptes courants actifs nets	131 222	69 170
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	-
Actions propres	350	250
Actions propres - provision	(47)	-
Disponibilités	29 649	36 676
Disponibilités, VMP et comptes courants	161 174	106 097
Ligne de crédit revolving tirée (RCF)	50 000	-
Sous total emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	50 000	-
Emprunt convertible MCB	2 318	3 310
Emprunt obligataire non convertible	397 835	397 835
Intérêts courus non échus sur emp. obligataire non convertible	1 389	1 391
Dettes relative à des créances futures cédées CICE	2 086	2 086
ICNE CICE	4	4
Sous total emprunts et dettes financières	403 632	404 626
Comptes courants passifs	55 332	23 146
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	-
Autres dettes financières - découverts bancaires	-	72
Endettement financier brut	508 965	427 843
<i>Part à moins d'un an</i>	<i>58 812</i>	<i>26 698</i>
<i>Part à plus d'un an</i>	<i>450 153</i>	<i>401 145</i>
Trésorerie (endettement) net	(347 791)	(321 747)
Dettes financières	508 965	427 843
<i>Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit</i>	<i>51 389</i>	<i>1 391</i>
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	<i>402 243</i>	<i>403 235</i>
<i>Comptes courants filiales</i>	<i>55 332</i>	<i>23 146</i>
<i>Concours bancaires courants</i>	-	72
Comptes courants filiales	(131 222)	(69 170)
Valeurs mobilières de placement et actions propres	(304)	(250)
Disponibilités	(29 649)	(36 676)
Trésorerie Nette au Bilan	(347 791)	(321 747)

Emprunt obligataire non convertible

Suite à la réalisation en 2017 de la restructuration financière, la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 403,6 millions d'euros, se composant principalement d'obligations non convertibles d'un montant de 397,8 millions d'euros, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes :

Intérêts :

- Calcul des intérêts : marge plus taux EURIBOR (EURIBOR étant défini pour inclure un taux minimum de 1 %) 3 mois, payables trimestriellement à terme échu ;
- Intérêt de retard : 1 % de majoration du taux d'intérêt applicable.

La marge est définie comme le pourcentage par année en fonction du niveau du ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée / EBITDA consolidé) (Consolidated Net Leverage

8

Ratio) à la fin de la période de référence semestrielle (Accounting Period) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (étant précisé que la marge initiale sera calculée sur une base pro forma des opérations de restructuration) :

Ratio de levier financier net consolidé	Marge
Supérieur à 2,0 : 1	9,0%
Inférieur ou égal à 2,0 : 1 mais supérieur à 1,5 : 1	7,0%
Inférieur ou égal à 1,5 : 1 mais supérieur à 1,0 : 1	6,0%
Inférieur ou égal à 1,0 : 1 mais supérieur à 0,5 : 1	5,0%
Inférieur ou égal à 0,5 : 1	3,0%

Date de maturité : 15 mars 2022.

Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

Remboursement anticipé ou rachat :

Solocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré des intérêts courus et impayés; par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

Engagements financiers :

- le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage / Consolidated EBITDA) doit être inférieur à 3,5:1. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2019 ;
- le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense), doit être supérieur à 3,0:1. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2019 ;
- et à compter de l'année 2017 et pour toute année suivante si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated NetLeverage·Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1 alors les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries).

Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- supporter un endettement financier supplémentaire ;
- consentir des sûretés ;
- procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ;
- par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0:1.

Les restrictions contenues dans les modalités des Obligations et décrites ci-dessus pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux.

De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions, pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les porteurs des Obligations pourraient exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles.

Cela pourrait activer les clauses de défaut croisé d'autres prêts du Groupe. Ce type d'événements pourrait avoir un effet significatif défavorable pour le Groupe, jusqu'à entraîner la faillite ou la liquidation du Groupe.

Solocal Group a préfinancé en 2018 le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 2,1 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'Etat a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

Emprunt convertible MCB

Des obligations ont été converties en actions pour un montant de 1,0 millions d'euros en 2019, soit un montant résiduel de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2019

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles. Elles portent intérêt à EONIA majoré ou minoré d'une marge, en fonction de la position prêteuse ou emprunteuse du compte.

La totalité des créances nettes liées aux comptes courants (131,2 millions d'euros) est à moins d'un an.

5.5 – Capital social et variation des capitaux propres

Capital social

Le capital social de Solocal Group est composé de 619 541 466 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 61 954 147 euros.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Capital en €
31 décembre 2019	Capital social en fin de l'exercice	619 541 466	0,10	61 954 147
31 décembre 2018	Capital social en fin de l'exercice	583 630 365	0,10	58 363 037

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de Solocal Group au cours de l'exercice 2019 s'analyse comme suit :

(en K€)	Nombre actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2018	583 630 365	58 363	728 078	5 824	38 175	29 437	(14 381)	1 092	846 588
Réduction de capital	-	-	-	-	(100)	-	-	-	(100)
Augmentation de capital	1 000 000	100	-	-	-	-	-	-	100
Conversion MCB	495 911	50	942	-	-	-	-	-	992
Ligne de financement en fonds propres	34 415 190	3 442	13 646	-	-	-	-	-	17 088
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	(14 381)	14 381	-	-
Résultat 2019	-	-	-	-	-	-	(52 353)	-	(52 353)
Dotation provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	61	61
Au 31 Décembre 2019	619 541 466	61 954	742 667	5 824	38 075	15 056	(52 353)	1 154	812 377

10

Au cours de l'exercice le capital social de Solocal Group est passé en 2018 d'un montant de 58,3 millions (pour un nombre d'actions de 583 630 365) à 61,9 millions (pour un nombre d'actions de 619 541 466).

Cette augmentation de capital s'explique principalement par la ligne de financement en fonds propres mise en place fin 2019 (3,4m€ à fin 2019) – cf. faits marquants de l'exercice.

5.6 – Stock-options et actions gratuites

Stock-options

Aucun plan de stock-options n'a été consenti par Solocal Group ou l'une de ses filiales sur les deux dernières années.

Actions gratuites

Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires des plans de 2014 et 2015 de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Sur 2019, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 11 avril 2019, ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites à l'ensemble des salariés des entités françaises du groupe Solocal au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 400 000 actions. Dans le cadre de ce plan pour tous, l'attribution des actions gratuite est soumise à une condition de présence d'un an. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

De plus, lors de l'assemblée générale mixte du 11 avril 2019, les actionnaires de la société Solocal Group ont également autorisé le Conseil d'administration à attribution des actions de performance à certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum 5 500 000 action de la Société, dont au maximum 1 500 000 actions au bénéfice du Directeur Général.

Ce plan a donné lieu à l'attribution de 5 345 000 actions de performance à 96 bénéficiaires, dont 1 500 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et à une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat du Free Cash Flow et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

Sur 2018, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2018, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 9 200 000 actions de la Société, dont au maximum 2 300 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 24 avril 2018 à l'attribution de 9 050 000 actions de performance à 73 bénéficiaires, dont 2 300 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat EBITDA moins CAPEX et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

Par ailleurs, les actionnaires de la Société ont également autorisé, lors de l'Assemblée générale du 9 mars 2018, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la Société à Eric Boustouller, en sa qualité de Directeur général. L'acceptation par Eric Boustouller du mandat de Directeur général l'ayant conduit à renoncer à des droits significatifs de rémunération à long terme au titre de ses anciennes fonctions, il avait été convenu avec lui lors de son acceptation des fonctions de Directeur général qu'il bénéficierait, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, d'une indemnité de prise de fonctions sous la forme d'une attribution gratuite d'un million d'actions de la Société.

En application de cette autorisation, le Conseil d'administration du 9 mars 2018 a décidé d'attribuer gratuitement un million d'actions de la société à Eric Boustouller. L'acquisition des actions est intervenue à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois et été réalisée sur 2019. Eric Boustouller devra conserver au moins les deux tiers des actions ainsi acquises en 2019, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général de la Société.

5.7 – Provisions pour risques et charges

En 2019, aucune provision relative aux indemnités de fin de carrière et de médaille du travail n'a été constatée dans les comptes puisque la société ne comporte en effectif que le mandataire social.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par Solocal Group.

Une provision de 6,7 millions d'euros avait été constituée au 31 décembre 2018, au titre du coût des loyers des locaux inoccupés de Citylights et des frais de remise en état à la suite de la mise en place du Plan de Sauvegarde de l'Emploi par Solocal Group. Cette provision a été reprise sur l'exercice 2019. En effet, une transaction a été signée fin 2019 avec le bailleur afin de libérer une partie de ces locaux à un repreneur. Une provision de 2,0m€ été comptabilisée au 31 décembre 2019 au titre des loyers des surfaces restantes.

5.8 - État des échéances des dettes

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	51 389	1 389	50 000
Dette relative à des créances futures cédées CICE	2 090	2 090	-
ICNE CICE	-	-	-
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	-	-	-
MCB Emprunt obligataire convertible	2 318	-	2 318
Emprunt obligataire non convertible	397 835	-	397 835
Sous total emprunts et dettes financières	453 632	3 479	450 153
Comptes courants	55 332	55 332	-
Concours bancaires courants	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 362	14 934	20 428
Dettes fiscales et sociales	4 721	4 721	-
Dettes filiales (intégration fiscale)	22 093	22 093	-
Dettes diverses	1 437	1 437	-
Total	572 578	101 997	470 581

12

Les dettes fournisseurs à plus d'un an sont constituées essentiellement des impacts du lissage des franchises de loyers obtenus pour les locaux de Citylights à Boulogne-Billancourt

Le paiement des loyers a commencé à compter de septembre 2018 en vertu de la franchise de loyer négociée.

5.9 – Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir (en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Créances clients - Factures à établir	160	368
Créances fiscales et sociales - Impôt sur les sociétés	1 053	6 812
Créances fiscales et sociales - TVA	5 281	7 479
Créances diverses - Produits financiers à recevoir	85	85
TOTAL	6 579	14 744

Charges à payer (en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Dettes financières - Intérêts courus non échus	1 389	1 391
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 004	37 654
Dettes fiscales et sociales - TVA, impôts, salaires et charges sociales	1 251	5 896
Dettes fiscales et sociales - Impôt sur les sociétés	-	-
Dettes diverses	1 238	1 238
TOTAL	38 883	46 178

Au 31 décembre 2019, la variation des produits à recevoir correspond à la reconnaissance d'une créance d'IS de 6,8 m€ reconnu au titre du gain lié à l'intégration fiscale comptabilisé en 2018.

5.10 – Impôt sur les sociétés

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts. Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95% au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Comptablement, Solocal Group constate :

- en « Comptes courants d'intégration fiscal actifs » par contrepartie du compte d'impôt sur les bénéfices, le montant d'impôt dû par les sociétés bénéficiaires membres de l'intégration fiscale ;
- en « Comptes courants d'intégration fiscal passifs » par contrepartie du compte d'impôt sur les bénéfices, le montant de l'impôt dû par l'intégration fiscale

Le groupe fiscal, en plus de Solocal Group qui est la société de tête, intègre 9 sociétés au 31 décembre 2019. Les filiales intégrées fiscalement sont Solocal SA, SoMS, Mappy, Solocal Outre-mer, ClicRDV, Fine Media, Leadformance, Cristallerie 5 et Effilab.

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre Solocal Group et ses filiales, membres du groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par Solocal Group, société de tête, comme produit de l'exercice.

La créance nette d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019, après imputation des crédits d'impôt, s'élève à 1 millions d'euros.

Positions au bilan

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	5 967	492
Etat - Créance d'impôt sur les sociétés	1 053	6 812
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(22 093)	(22 171)
Etat - Impôt sur les sociétés dû	-	-
Position bilancielle nette - actif / (passif)	(15 073)	(14 867)
IS groupe dû après crédit impôt	1 053	6 812
Dettes (créances) nettes IS groupe	1 053	6 812

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une dette nette de 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2019 due par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente et différée

(en K€)	Brut
Allègement de la dette future d'impôt	
Provision pour indemnité de fin de carrière	0
Plus Value latente sur OPCVM	0
Amortissements dérogatoires	1 154
Déficits reportables	132 851
Total	134 005

Les charges constatées en 2019 et au cours des années précédentes occasionnant des économies d'impôts futures s'élèvent à 134 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés voté à ce jour pour les périodes respectives, un allègement de la dette future d'impôt d'environ 45,5 millions d'euros.

Solocal Group a préfinancé en 2018 le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 2,1 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'Etat a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

5.11 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 18,4 millions d'euros en 2019 contre 20,3 millions d'euros en 2018, il se décompose ainsi :

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Assistance aux filiales	1 340	903
Refacturation de frais de personnel	-	-
Refacturation des prestations immobilières	17 079	19 409
Autres	-	-
Chiffre d'affaires	18 419	20 312

Le chiffre d'affaires inclut essentiellement les prestations immobilières facturées aux filiales.

5.12 – Les charges d’exploitation

Les charges d’exploitation s’élèvent 29,3 millions en 2019 contre 35,5 millions d’euros en 2018, soit une diminution de 6,1 millions d’euros. Elles se composent principalement comme suit :

Les charges de personnel s’élèvent à 1,3 millions d’euros en 2019 contre 1,6 millions d’euros en 2018, pour un effectif moyen d’une personne en 2019 et en 2018.

Les autres charges d’exploitation passent de 34,0 millions d’euros en 2018 à 28,0 millions d’euros en 2019. Cette baisse de 6,0 millions d’euros s’explique principalement par la diminution des frais liés aux services extérieurs suite à une meilleure maîtrise des coûts sur la période.

Le résultat d’exploitation de la société Solocal Group est déficitaire à 10,2 millions d’euros en 2019 et présentait également un déficit de 15,2 millions d’euros en 2018.

5.13 – Résultat financier

(en K€)	2019	2018
Dividendes	15 971	47 739
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	-	-
Autres produits financiers	10 917	647
Reprises de provisions	13 251	1 752
Gain de change	-	-
Produits financiers	40 139	50 137
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	32 699	32 560
Charges financières relatives aux instruments dérivés	-	-
Autres charges financières	222	503
Charge de désactualisation des engagements de retraite	-	-
Dotations aux provisions financières	32 541	8 109
Valeur brute des créances cédées	12 465	4 009
Pertes de change	-	3
Charges financières	77 926	45 185
Résultat financier	(37 787)	4 952

Le résultat financier 2019 comprend des dividendes reçus de ses filiales pour 15,9 millions d’euros dont notamment ClicRDV pour 7,8 millions d’euros et SoMS pour 8,1 millions d’euros, des reprises de provision pour dépréciation de créances dont 13,2m€ de dépréciation pour titres d’Eurodirectory (société liquidée en novembre 2019) et 10,5m€ de dépréciation du prêt de QDQ.

Il comprend également des charges financières relatives à des intérêts sur emprunts pour 32,7 millions d’euros contre 32,5 millions d’euros en 2018. Il comprend également une dépréciation des titres des sociétés Mappy, Leadformance et Digital to Store pour 26,1 millions d’euros, de la dépréciation de comptes courants pour 6,4 millions euros ainsi que l’abandon de prêt de QDQ pour 12,3 millions d’euros.

5.14 – Résultat exceptionnel

Exercice clos le 31 décembre		
(en K€)	2019	2018
Produit de cession	-	0
Reprise de provision et dépréciations	6 700	-
Autres produits	142	314
Transfert de charges	-	-
Produits exceptionnels	6 842	314
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	13 251	1 267
Amortissements dérogatoires	61	84
Dotations aux provisions exceptionnelles	1 969	6 700
Autres charges	7 465	2 086
Charges exceptionnelles	22 746	10 137
Résultat exceptionnel	(15 904)	(9 822)

La perte exceptionnelle s'élève à 15,9 millions d'euros en 2019 contre une perte de 9,8 millions d'euros en 2018.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 6,8 millions d'euros et sont principalement composés de la reprise de la provision afférente aux coûts des locaux non occupés pour 6,7m€.

Les charges exceptionnelles s'élèvent en 2019 à 22,7 millions d'euros. Elles sont principalement composées de la valeur nette comptable des titres d'Eurodirectory (liquidée en novembre 2019) pour 13,2m€, des impacts liés au plan de restructuration mis en place en 2018 qui s'est traduit pour la société par le classement d'une partie des charges immobilières en résultat exceptionnel pour 7,5 millions d'euros et par la constitution d'une provision de 2,0 millions d'euros relatif à la meilleure estimation des coûts de sortie du contrat onéreux de Citylights.

6 • AUTRES

6.1 - Engagements hors bilan

Nantissement sur titres

L'emprunt obligataire est directement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par Solocal Group.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat obligataire, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Contrats de location

Solocal Group a souscrit des contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé Citylights, situé à Boulogne-Billancourt.

Les baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés pour une durée ferme de 10 ans, Solocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des baux. La prise d'effet des baux a eu lieu le 9 mai 2016, pour une date d'expiration fixée au 8 mai 2026.

Le 31 décembre 2019, Solocal Group a signé une transaction avec le bailleur de Citylights afin de résilier le bail des locaux inoccupés. Par suite de cela, les locaux pris à bail par Solocal Group, pour les entités du groupe, représentent une surface de 30.489 m², pour un engagement total au titre de ces contrats de 88,8 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers) au 31 décembre 2019. La quasi-totalité de cette surface est refacturée dans le cadre de prestations de services immobiliers aux filiales du groupe.

Des dépôts de garanties pour un montant de 4,1 millions d'euros ont été versés consécutivement à l'emménagement dans les locaux de Boulogne-Billancourt.

6.2 - Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux

Les jetons de présence versés s'élèvent à 0,4 millions d'euros au titre de 2019 et 0,5m€ en 2018. Les rémunérations brutes versées au mandataire social s'élèvent à 1,3 million d'euros en 2019 et à 0,8 millions d'euros en 2018.

6.3 – Effectif

Equivalent temps plein moyen	2019	2018
Cadres	1,0	1,0
Employés	-	-
Total	1,0	1,0

6.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant



Solocal Group

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

B.E.A.S.
Une entité du réseau Deloitte
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 960
315 172 445 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
377 652 938 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Solocal Group

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Solocal Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 9 mars 2020

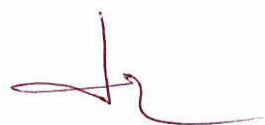
Les Commissaires aux Comptes

B.E.A.S.
Une entité du réseau Deloitte



Jean-François Viat

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited



Jeremy Thurbin

S.L.G.

Exercice clos le 31 décembre 2019

2